

Lyon, le 9 février 2022

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

**PROCES VERBAL
SEANCE DU MARDI 18 Janvier 2022**

- Désignation d'un secrétaire de séance : M SOULIER.
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021 : à l'unanimité

PRÉSIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRÉTAIRE ÉLU : M. SOULIER

PRÉSENT(E)S : M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M.BRUN, Mme CABRERA, M.BOUZARD, Mme TRIBALAT, M.SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.DUVERNOIS, Mme BORBON, M.HERNANDEZ, M.BILLARD, Mme DELAUNAY, M.REVEL, M.STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M.AUGOYARD, Mme LAHMAR, Mme LACROIX, Mme NAZARET, Mme BRUGNERA.

EXCUSÉ(E)S :

DÉPÔTS DE POUVOIR :

ABSENT(E)S :

M.BLACHE prend la parole :

« Avant de débiter notre séance, permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Nous aurions souhaité qu'elle démarre de façon plus sereine. Espérons que cette 5^{ème} vague Covid sera la dernière et que nous pourrons reprendre des vies « normales » au plus vite. Cette année va être une année importante pour la France. 2 élections majeures vont avoir lieu : les 10 et 24 avril pour les élections présidentielles et les 12 et 19 juin pour les élections législatives. Au-delà des choix politiques, j'é mets le vœu qu'un sursaut démocratique ait lieu et que les français se mobilisent pour voter. C'est un vrai sujet actuellement. Par rapport aux dernières élections, on se rend compte qu'il y a une baisse significative de la participation, même si cette élection nationale attire plus de monde. Les derniers sondages que j'ai pu voir ne sont pas très enthousiasmants. On parle de 10 à 12 % de moins de personnes qui veulent voter. On n'est pas encore aux élections, cela peut encore évoluer. A nous, élus, de provoquer ce sursaut démocratique et d'essayer de montrer qu'on est là aussi pour aider.

Nous avons fait le choix de maintenir ce Conseil d'Arrondissement en présentiel puisque nous ne disposons pas de nouveau protocole. Nous avons créé un protocole qui permet de tenir ce conseil en présentiel. La distanciation entre tous est respectée. Je vous remercie de bien vouloir garder vos masques tout au long de la séance et sur le nez, y compris, et j'allais dire et surtout, lorsque vous vous exprimez.

*_*_*

M. BLACHE propose de désigner M. SOULIER pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. SOULIER procède à l'appel nominal.

*_*_*

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021

Sans observation.

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

*_*_*

Procédons maintenant à l'examen des rapports.

Rapport 06.22.206 –Budget 2021– Décision modificative n°2

M. BLACHE présente le rapport : « Le 21 juin 2021, nous avons délibéré sur la décision modificative n° 1 relative à la réaffectation de l'excédent de clôture figurant au Compte Administratif 2020.

Aujourd'hui, il convient d'intégrer dans le budget du 6^e arrondissement l'encaissement d'un montant de 7.151 € correspondant au ravalement des façades de la crèche des Charmettes.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver la décision modificative relative à cet encaissement de la somme de 7.151 €. »

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.22.207–Modalités de rémunération des agents participant aux scrutins électoraux

M. BLACHE rapporte ce dossier : « Je vous rappelle que l'organisation des élections politiques est une mission régalienne de l'Etat confiée au Maire. De ce fait, il relève de sa responsabilité de veiller au bon déroulement des opérations électorales, et notamment de pourvoir à la composition des

bureaux de vote en amont de chaque scrutin. Environ 700 agents participent au bon déroulement de la journée de scrutin.

Deux types d'agents participent à ces opérations :

- Les agents de la Ville de Lyon auxquels sont attribués des indemnités pour travaux supplémentaires pour les élections.

Ce sont soit des agents fonctionnaires ou contractuels qui préparent, assistent matériellement, tiennent ou surveillent les bureaux de vote.

Ils recevront soit un versement de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) pour les agents de catégorie C et B ; soit de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE), pour ceux qui ne sont pas éligibles aux IHTS. Ceci est un peu technique.

Selon leurs missions, un forfait d'heures leur sera attribué avec une rémunération forfaitaire brute par tour de scrutin comme vous avez pu le voir sur le tableau joint pour les IHTS.

Les agents qui recevront l'IFCE seront rémunérés suivant les fonctions et le niveau de responsabilité confiés et au prorata du temps consacré aux opérations électorales, il est fixé un montant individuel en respectant les limites des crédits et des montants maximum prévus. Là-aussi, je vous laisse vous référer au tableau.

- Des agents extérieurs à la Ville de Lyon seront, le cas échéant, recrutés en qualité de vacataires. Leur rémunération sera forfaitaire en fonction des missions réalisées, et selon les montants indiqués dans le 3^{ème} tableau joint.

Je profite de ce rapport pour vous informer que le recensement débutera ce jeudi et jusqu'au 26 février.»

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.22.208 – Avis sur le projet de règlement local de publicité de la Métropole de Lyon

M. BLACHE poursuit avec ce dossier :

« La Commune de Lyon dispose d'un Règlement local de publicité en vigueur, approuvé par arrêté du Maire du 9 mars 2001.

En décembre 2017, le Conseil de la Métropole de Lyon a prescrit l'élaboration du RLP de la Métropole de Lyon sur son territoire, et a approuvé les objectifs poursuivis, les modalités de collaboration avec les communes situées sur son territoire ainsi que les modalités de la concertation préalable engagées en application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

En juin 2018, le Conseil de la Métropole de Lyon a débattu sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité (RLP et de nouveau en janvier 2021). La délibération n° 2021-0414 prévoit un renforcement du RLP. Ces orientations renforcées permettent au RLP d'agir plus fortement dans les domaines de la protection du cadre de vie métropolitain. Elles sont organisées autour des 3 grands objectifs déjà adoptés en décembre 2017 :

- garantir un cadre de vie de qualité,
- développer l'attractivité métropolitaine,
- développer l'efficacité des outils à la disposition des collectivités.

Ce débat a également eu lieu au sein des conseils municipaux des 59 communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon et des 9 conseils d'arrondissement de la Ville de Lyon.

Le 13 décembre 2021, le Conseil de la Métropole de Lyon a arrêté le bilan de la concertation et arrêté le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP).

Le dossier de RLP est constitué du rapport de présentation, du règlement, des plans de zonage ainsi que des arrêtés municipaux fixant les limites de chaque agglomération communale et de leur représentation graphique.

Y sont par ailleurs portés à connaissance, pour information, les arrêtés municipaux des immeubles présentant un caractère esthétique, historique ou pittoresque.

Considérant que le projet de RLP de la Métropole de Lyon répond aux objectifs de réduction de l'impact de la publicité sur le cadre de vie en limitant la taille et le nombre de dispositifs publicitaires sur le paysage urbain et aux objectifs de la Ville de Lyon de limiter la pollution lumineuse sur son territoire grâce à des règles d'extinction des publicités et des enseignes lumineuses, à l'interdiction de la publicité numérique et des publicités lumineuses sur toiture et à la limitation de la taille et des zones dans lesquelles la publicité lumineuse est admise et qu'il prend en compte le caractère hautement patrimonial du territoire de la ville de Lyon grâce à des règles
Le conseil métropolitain du 13 décembre 2021 par la délibération n°2021-0867 a donné un avis favorable sur le projet de Règlement Local de Publicité.

Je tenais à vous lire textuellement le rapport sur ce projet.

Maintenant, je vais vous donner mon interprétation. Avant de procéder au vote, je vais vous expliquer notre position.

Tout le monde est d'accord pour améliorer la situation visuelle. Il faut savoir que dans le mandat précédent, on a éliminé beaucoup de ces sujets-là.

Cela pose d'autres problèmes : il y a une approche partisane : « la publicité serait négative ». Sauf que la publicité, quand on aura éliminé tout ce qui nous gêne, notamment ces grosses enseignes lumineuses sur les toits, bien sûr, sert essentiellement à du commerce, à des activités locales. Pourtant, force est de constater que la publicité extérieure telle que nous la connaissons provient pour 60% de ces annonceurs locaux. Ceci est un chiffre donné non seulement par les dirigeants de ces structures mais relève d'une activité économique d'un secteur en difficulté qui représente 2500 emplois.

C'est toujours la même chose : qu'élimine-t-on pour améliorer ? et qu'est-ce que cela produit comme effets secondaires ?

On va donc menacer des emplois sur cette filière.

De plus, si on supprime des publicités, et on a raison de supprimer des panneaux. On les a supprimés en grande partie et cela continue sur la Métropole, mais on va se retrouver avec des services comme véloV et d'autres services qui vont disparaître car les contrats seront rompus.

Quid des recettes des communes et quelle perte de recettes pour la Ville de Lyon ? Est-ce que la Métropole va compenser cette perte qui aujourd'hui permettait de financer ? Voilà, pour autant personne ne regrettera les enseignes lumineuses sur les toits.

Maintenant pour conclure sur ce sujet, à travers cette proposition de RLP, c'est une vision du monde version alignée sur une seule stratégie de la politique des Verts.

Aujourd'hui, cela va un peu plus loin, j'ai été contacté par des journalistes. On dit maintenant, il y a aussi les panneaux lumineux, pas de la publicité ! Mais d'information : trente six panneaux de la ville ! Jusqu'où veut-on aller ? Est-ce qu'on ne veut plus du tout de panneaux dans la ville ?

Les trente six panneaux sont des panneaux d'information pour les habitants et les associations. On ne parle pas de panneaux de publicité, de problématiques financières. Cela veut dire que si on supprime ces panneaux, des gens qui viennent de l'extérieur qui souhaitent avoir des informations pour s'orienter et qui ne les auront plus, des habitants qui suivaient ces panneaux car cela leur permettait de voir qu'il y avait des associations ou des activités. Cela n'existera plus, on va donc perdre un lien social quasi immédiat.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, je dis juste « attention ! » Jusqu'où on veut aller sur ce sujet : Est-ce qu'on veut supprimer totalement ces informations, sachant que s'il n'y a plus ces panneaux les gens iront sur internet, or cela consomme. J'ai même vu un petit billet sortir des services de la ville disant, s'il le faut on rajoutera des pages dans le guide. Cela veut dire, c'est magnifique, qu'on va refaire du papier !

Voilà, je voulais faire cette petite intervention : oui, on a raison de finaliser ce sujet d'espace public et sa publicité et de ces panneaux mais « attention ! » il faut savoir s'arrêter car on va tomber dans le problème : c'est terminé, je ne sais plus comment m'orienter dans cette ville.

Voilà un petit mot d'humeur personnelle. »

M. BLACHE passe la parole à Mme BRUGNERA :

« Merci M. le Maire, c'était pour une explication de vote. Comme nous avons déjà eu un débat sur le règlement de la publicité lors d'une précédente séance, je ne reprendrai pas le débat mais c'est pour préciser ma position, je vais m'abstenir sur ce dossier. »

M. AUGOYARD : « oui, c'est aussi une explication de vote pour le groupe « pour Lyon ». Très rapide, vous avez évoqué les éléments sur le sujet et je ne reviendrai pas sur les chiffres que vous avez

donnés mais aussi sur le besoin qu'ont exprimé beaucoup de Lyonnais et Lyonnaises pour qu'il y ait moins de publicité dans la ville pour des questions aussi d'esthétique, on voit que, parfois, c'était plus que gênant. Ce qui a gêné pour notre groupe sur la question du vote sur le RLP, on ne pouvait voter « contre » car cela répond à une demande des Lyonnaises et de Lyonnais de baisser la publicité dans l'espace public mais on ne peut pas voter « pour » non plus, lorsque j'ai eu la chance de participer à une présentation du règlement local de publicité, il y a quelque temps, j'ai posé une question simple et vous l'avez évoquée, M. le Maire, la compensation de la perte des recettes qui s'alliaient à la perte de beaucoup de publicité, donc de recette par rapport à la taxe sur la publicité pour la Ville de Lyon. Quelle n'a pas été ma surprise lorsque je n'ai pas obtenu de réponse, lorsqu'on m'a dit qu'on ne savait pas !

Il y a un moment quand on prend des décisions politiques aussi graves, qui engagent sur le long terme, on doit savoir qu'elles sont les marges de manœuvre fiscales lorsqu'elles sont diminuées. Je me suis permis de rappeler aux élus de la majorité lors de cette réunion, qu'il y a des politiques que l'on doit mener lorsqu'on est dans une collectivité territoriale comme la nôtre et que des politiques, y compris mais aussi notamment celle de lutte contre le réchauffement climatique passent par des financements publics, par des recettes fiscales. Il faut donc à un moment, quand on prend des décisions, savoir quelles conséquences cela va avoir sur la caisse commune.

C'est pour cela que notre groupe s'abstiendra lui aussi sur le vote de proposition de cette délibération. »

Mme DELAUNAY : « j'ai entendu avec attention les propos sur ce règlement et je trouve que vous attirez notre attention sur deux points : l'attente des habitants que M. AUGOYARD a rappelée et que ce sujet doit être traité avec beaucoup d'attention et beaucoup de précision.

Je vais faire quelques informations complémentaires.

Vous avez parlé des acteurs locaux. Ce n'est pas toujours le cas car la ville attire aussi des acteurs nationaux. La rupture de contrat avec VeloV, vous devez savoir que les deux ne sont pas systématiquement liés. La modification n'aura pas d'impact sur leur présence.

Sur les pertes financières, vous avez raison et sur les panneaux d'information, ceux de 4 X 3m sont en fin de contrat. Cela va demander une réflexion bien plus importante et plus globale sur les communications de la ville. Je vous rejoins sur ce point. »

M. AVAKIAN indique : « je voulais vous dire que dans le cadre de ma délégation, j'ai été interpellé de nombreuses fois encore par les commerçants qui m'ont fait part de leurs inquiétudes concernant ces points que vous avez évoqués. Ils ne savent pas demain ce qu'ils pourront mettre en vitrine. Le fait de ne pas éclairer les vitrines posent problème. »

M. BLACHE le remercie de son intervention. Il passe la parole à M. BILLARD :

«C'était pour rebondir sur la bâche sur Bellecour évoquée par Mme DELAUNAY. On sait que ces bâches publicitaires participent à la rénovation des copropriétés, notamment des ravalements et je voulais savoir, du coup, comment ils vont argumenter auprès des copropriétés la perte de financement pour ces ravalements.

Mme DELAUNAY, M.REVEL, Mme LAHMAR, Mme LACROIX, Mme NAZARET votent POUR.

Mme DELLI, Mme BORBON, M.HERNANDEZ, Mme AZOULAY, M.AUGOYARD, Mme BRUGNERA S'ABSTIENNENT.

M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M.BRUN, Mme CABRERA, M.BOUZARD, Mme TRIBALAT, M.SOULIER, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.DUVERNOIS, M.BILLARD, M.STUDER, Mme BURTIN votent CONTRE.

LE RAPPORT EST REJETE.

Rapport 06.22.209 – Adoption du règlement du budget participatif Lyonnais

M. BLACHE présente le dossier :

« En mars 2021, la Ville a, par délibération, marqué une ambition forte dans le renouvellement démocratique en mettant 50 millions d'euros de sa programmation pluriannuelle d'investissement entre les mains des Lyonnaises et des Lyonnais : 25 millions d'euros sont dédiés à l'organisation de

deux éditions du budget participatif et 25 millions d'euros à la mise en œuvre d'un dispositif de concertations territorialisées, sur des sites choisis en lien avec les mairies d'arrondissement.

Le budget participatif se déclinera en quatre étapes :

Tout d'abord : dépôt des idées par les personnes « fréquentant Lyon » ; analyse par les services de la Ville, ensuite vote des idées par les habitantes et habitants ; enfin réalisation des idées lauréates par les services de la Ville.

Le montant de l'enveloppe dévolue s'élèvera à 12,5 millions d'euros pour cette première édition. Pour garantir un équilibre territorial, une enveloppe de 10,5 millions d'euros est allouée aux projets d'arrondissement avec une clef de répartition par arrondissement en fonction du nombre d'habitants.

Une enveloppe de 2 millions est dédiée aux idées dont la portée concerne l'échelle de la ville. Ce budget est ouvert à tous les habitantes et les habitants, soit aux résidentes et résidents mais aussi aux personnes étudiant ou travaillant à Lyon, sans condition d'âge ou de nationalité.

Un certain nombre de critères précisés dans l'article 2 du règlement devront être respectés :

- bénéficier à la Ville et aux habitants : servir l'intérêt public local, être accessible au plus grand nombre, ne pas générer de conflit d'intérêt ;
- concerner des dépenses d'investissement ;
- entrer dans le champ des compétences communales.

Le dépôt et le vote s'effectueront via une plateforme numérique d'information et d'initiative citoyenne avec un espace dédié au budget participatif.

Dans le cadre d'une démarche d'accompagnement qualitative des habitantes et des habitants déclinée en proximité dans les Mairies d'arrondissement et auprès des partenaires, les habitants se verront proposer des « ateliers d'émergence » avec une possibilité d'accompagnement lors de permanences numériques. Une communication grand public sera mise en place. Je vous invite à vous rapporter à ce projet assez riche et il y a beaucoup de choses dedans. Le diable est dans le détail.

La première édition du budget participatif sera lancée en mars prochain, avec une phase de dépôt courant jusqu'à mi-juin. La phase de vote aura lieu fin 2022, après la phase d'analyse des services. La réalisation des projets aura lieu entre 2023 et 2024.

Il est proposé la création à titre expérimental pour l'année 2022, d'un budget participatif de la Ville de Lyon et l'approbation du règlement du budget participatif de la Ville de Lyon.

Avant de procéder au vote, je vais m'exprimer au nom de la majorité de cet arrondissement :

Le budget participatif c'est 50M€ dans la PPI, c'est beaucoup, décomposés en 2 enveloppes :

- une enveloppe de 25 M€ pour deux éditions du budget participatif,
- une enveloppe de 25 M€ appelée « Réinvestir les lieux » et qui s'apparente à un recyclage de projets déjà prévus à la PPI. Des choses qu'on n'aura pas faites et qu'on considère devoir faire.

Un budget participatif... Le nom est encourageant mais dans les faits, ça ne commence pas très bien puisque les élus d'opposition que nous sommes étions exclus du COPIL (*En étaient membres les adjoints du pôle gouvernance (Mme Hénocque, M. Maes, M. Bosetti, M. Godinot, Mme Vidal), le Maire ou son Cabinet et les représentants des 7 mairies de la majorité, pas les 2^e et 6^e arrondissements*). Je ne dis que des faits.

La démocratie participative, oui, nous avons toujours été pour. Nous croyons aux conseils de quartier, nous l'avons vécu dans les mandats précédents avec tous ceux qui étaient élus ici, avec une énorme efficacité. Je rappelle que dans le mandat précédent, nous étions à 500 personnes membres des conseils de quartier et là, il n'était pas question de politique. Chacun allait dans son quartier regarder ce qui se passait. Il y avait une énergie, une volonté de faire des choses, d'accompagner. Tout cela était très efficace. Donc, la démocratie doit intégrer l'avis des arrondissements si tout le monde veut aller au bout de cette grande idée de budget participatif.

Ainsi dans ce règlement intérieur soumis au vote, n'apparaît à aucun moment le rôle des élus des mairies d'arrondissement. Cependant, il est question des services et des élus de l'exécutif... mais pas des élus d'arrondissement. Je rappelle juste que soit on fait tout dedans et tout le monde vit avec ou cela n'est pas tout à fait exact, mais peut-être le texte définitif n'est-il pas établi.

Nous avons interpellé l'exécutif sur les conditions de participation pour les dépositaires des projets : pas d'âge minimum requis, pas de condition de résidence sur le territoire lyonnais ou métropolitain... Ce seront pourtant les impôts des lyonnais qui financeront ces projets. On va peut-être avoir des gens qui postulent de l'extérieur sur des budgets alloués dans la Métropole ou dans la ville surtout.

Nous avons demandé à connaître le coût de la mise en place de ce budget participatif puisque trois prestataires ont été sollicités. Ceci est normal car il faut des personnes pour actionner tout ce projet :

- un pour le benchmarking des dispositifs existants [on appelle cela le parangonnage, c'est mieux ?, j'ai appris ce terme, on apprend à tout âge ! : on regarde ce qui se passe ailleurs et on en tire des résultats pour savoir comment on pourrait faire]
- un pour la préparation du dispositif lyonnais,
- un en AMO [Assistance à Maîtrise d'Ouvrage], normal il faut accompagner la mise en place et structurer ce projet,
- et une cheffe de projet (Nicole CROCHET) recrutée pour gérer ce projet ;

Mais nous n'avons pas eu de retour pour le moment.

Enfin, nous avons alerté sur les difficultés d'accès à un outil exclusivement numérique pour ce budget participatif. Il a été indiqué que des personnels seraient formés dans les Bibliothèques Municipales, les Mairies d'Arrondissements, les MJC... pour répondre aux demandes de participation... Il va bien falloir trouver un système qui permette de capter toutes ces demandes dans les lieux de proximité. On attend de voir : la mise en œuvre et la mise en service de tout cela.

L'intention, objectivement, est bonne mais une fois de plus trop compliquée et trop parcellaire compte tenu de ce que nous n'avons pas toujours été dans la boucle. Dans la pratique, nous émettons de sérieux doutes. C'est pour cela que notre groupe s'abstiendra.»

M. BLACHE passe la parole à Mme CROIZIER :

« Oui, M. le Maire, en plus de ce que vous avez dit qui était très juste, nous n'avons absolument pas été associés pendant cette période, cette année de préparation du budget participatif : les comités de pilotage qui se sont déroulés régulièrement avec sept arrondissements sur neuf, car certaines personnes sont moins intéressantes que d'autres, je suppose qu'il y a des sous-habitants un peu dans cette ville à défaut

Donc, nous n'avons pas été associés. Je rajouterai deux points qui me perturbent particulièrement :

- actuellement, la réponse qui nous est donnée est que si les opérations du 6^e arrondissement ne sortent pas en investissement, c'est qu'il y a une surcharge des services qui n'arrivent pas à gérer les opérations car il y a beaucoup de travail. On va arriver à une nouvelle démarche où un groupe d'habitants va se saisir, légitimement, d'un sujet, va avoir du coup des services monopolisés pour l'examen desdits dossiers et aura de toute façon une exécution des travaux dans les deux ans. C'est tout de même fort de café que l'ensemble des projets que nous essayons de défendre et qui font plaisir à l'ensemble de la population d'arrondissement passent derrière ces projets alors qu'on pourrait faire les choses ensemble.
- Le deuxième point, vous l'avez très justement dit : la référence aux élus d'arrondissement n'existe pas. Or, en amont et en aval du dépôt des idées, on peut avoir une information. Il ne s'agit pas de brider, d'arrêter les élans et les sujets des habitants, bien au contraire, il s'agit des les intégrer car on a, quand même, une vue globale de ce que l'on souhaite faire dans les années à venir. Cela permet de dire, ce projet-là, on a prévu de le faire dans deux ans, comment peut-on s'organiser pour le faire plus tôt et modifier les plans de charge. Un autre projet, on y avait pensé mais pour telle ou telle raison, on n'a pas pu le faire et on ne pourra pas le faire. Cela permet de décharger les services d'études qui ne serviront pas forcément.

C'est étonnant qu'une démarche qui se veut participative commence par exclure deux arrondissements et des élus d'arrondissements et je pense que toutes ces remarques qui ont été faites à Chloé VIDAL, restent pour l'instant sans retour.

M. REVEL indique : «je souhaiterais intervenir sur ce dossier dont vous avez rappelé les aspects techniques issus du calendrier. C'est un budget qui est de 25 millions dans le cadre du règlement que nous votons aujourd'hui destiné au projet des habitants et qui va être étudié en 2022. Au niveau du calendrier, ce ne sont pas des projets qui vont être fait tout de suite comme il y a une grande charge au niveau des services. Ils seront étudiés.

Pour préciser une certaine notion d'échelle : il y aura 25 millions pour tout le monde pour le budget participatif. Il faut rappeler que le budget réservé aux conseils de quartier, les années précédentes, était de 60000 €.

Aujourd'hui, quand on dit que nous proposons de faire participer les habitants avec un million pour le 6e arrondissement. En terme de moyens, c'est du jamais vu qui sont aux mains des habitants et quand on parle d'habitants, on n'exclut personne. Les élus peuvent prendre part comme tous les habitants, les élus au sens large comme ceux qui habitent, qui résident, voire qui sont attachés au 6^e. Je suis désolé, mais pour moi, quelqu'un qui vient travailler dans le 6e arrondissement, créer de l'activité économique ou qui participe par son activité sportive voir associative qui donc, participe à l'animation est aussi légitime à porter des projets pour améliorer le 6^e.

Pour revenir aux critères des projets: il y a l'intérêt général, c'est-à-dire au bénéfice des habitants et de l'arrondissement ; cela concerne les dépenses d'investissement. On ne fait pas des projets sur le fonctionnement et ils doivent entrer dans le champ de compétence de la commune.

C'est un projet ambitieux, inclusif car il s'adresse à tous. La particularité c'est qu'il est aussi qualitatif et de proximité. On prévoit des ateliers d'émergence : on donne les moyens aux habitants de construire des projets, de faire converger des idées, on les accompagne.

Il n'y a pas d'exclusion. Certes, il y a une plate-forme numérique mais il y aura une mise en place dans les mairies et tous les acteurs pour avoir un accès sans avoir recours au numérique.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, vous avez rappelé vos inquiétudes quant à l'engagement des Français pour le futur scrutin, sur la faible participation. Le budget participatif est là pour redonner la main aux habitants, pour les impliquer, pour qu'ils ne se sentent pas exclus mais soient appelés à se manifester à chaque scrutin. Ce projet favorise l'implication et il est expérimental. On reviendra vers vous pour la 2^{ème} tranche. Je trouve que c'est un très beau projet.

M. BLACHE indique :

« Je vous rappelle M. REVEL, vous avez bien entendu mon propos, que notre équipe pense que cette idée est une bonne idée. Le problème est comment cela va se matérialiser avec un certain nombre de sujets dont on a parlé et dont nous avons l'expérience. Là, on parle de montants importants. L'idée est bonne et d'ailleurs elle est à la taille d'une ville comme Lyon : 540 000 habitants, neuf arrondissements. Toutefois, il faut reconnaître : première séquence : il y a deux mairies qui ne sont pas associées. C'est peut-être parce qu'il y avait trop de monde, Vous vouliez gérer cela d'abord ça entre vous. Je rappelle, quand même, que dans le 2e et le 6e arrondissement, il y a plein d'élus de votre groupe, qu'il y a plein de gens qui ont voté pour vous qui habitent ici. C'est notre rôle de vous alerter sur le fait que tout ceci sera complexe.

M. BLACHE passe la parole à Madame BRUGNERA :

« Monsieur le Maire,

Permettez-moi, lors de cette première prise de parole de l'année 2022, de présenter mes vœux à tous mes collègues du 6^e arrondissement. Je vous souhaite une bonne santé, des projets et puis beaucoup d'énergie pour notre mandat d'élu local si important en arrondissement comme au conseil municipal.

Cette délibération porte donc sur l'adoption du règlement du budget participatif Lyonnais.

Ce budget participatif, instauré en mars a été doté de 50 millions d'euros d'investissement sur la durée du mandat.

Ce règlement soulève un certain nombre de questions.

La première, et on vient d'en parler, c'est la place des arrondissements. En effet, le budget participatif représente une capacité d'investissement bien supérieure à celle des conseils d'arrondissement. Pourtant les conseils d'arrondissement sont des organes de démocratie de proximité, ils ont la légitimité démocratique que leur donne l'élection. Le programme de la majorité prévoyait explicitement de donner davantage de pouvoir à nos arrondissements, mais pour l'instant nous voyons bien que nous sommes toujours en attente de la concrétisation de cette promesse. On voit même qu'on recule.

La seconde est la place des conseils de quartier. Ces conseils ont un historique dans la démocratie participative de notre ville et sont structurés. Ils ont beaucoup travaillé dans les mandats précédents. On aurait pu imaginer leur donner un rôle particulier dans ce budget participatif afin de renforcer leurs moyens, leur redonner un gain d'attractivité, car évidemment après le COVID leur redémarrage est plus compliqué. Ce n'est pas le choix qui a été fait. Dès lors, je m'interroge : quelle place ces conseils auront-ils à l'avenir ? Est-ce que la majorité municipale envisage un renforcement de ces conseils, ou au contraire s'en désintéresse-t-elle et compte-t-elle les abandonner ?

Enfin, la dernière question est celle des moyens pour inclure réellement le maximum de Lyonnais et de Lyonnaises dans ce dispositif. La démocratie participative est bien souvent citée comme une façon

de répondre à la crise de la démocratie représentative, crise dont l'un des symptômes est la faible participation aux élections qui nous alerte tous. Mais la démocratie participative est-elle réellement plus mobilisatrice ? C'est là tout l'enjeu. Quand on voit le faible nombre de participants à certaines opérations de concertation, on sait qu'il existe un risque que ce budget participatif soit préempté par une minorité, déjà très investie dans la vie de la Cité. L'accompagnement prévu est-il suffisant pour donner un véritable élan démocratique à ce budget participatif, afin que son accès ne soit pas restreint à quelques *happy few*, quelques initiés ?

En conclusion, est-ce que ce budget participatif de 50 millions d'euros est un simple effet d'annonce, un gadget ou sera-t-il réellement un outil pour inclure tous les citoyens dans la vie de la cité, avec et je tiens à insister sur ce point, la nécessaire attention à la bonne gestion de l'argent public que nous devons tous, élus comme citoyens, aux Lyonnais contributeurs par leurs impôts ?

Force est de constater que l'on trouve peu de réponse à ces questions dans la délibération fournie. Aussi je m'abstiendrai sur ce dossier.

Je vous remercie. »

M. BILLARD intervient à son tour :

« Pour rebondir sur ce qui a été dit, on va être en effet, sur un budget supérieur à celui de l'arrondissement. Cela donne un peu l'impression que la Mairie, les élus d'arrondissement valent moins qu'une initiative que vous instaurez derrière. En effet, il y a le fond et il y a la forme.

Je pense que la forme de ce budget participatif interpelle.

Cela revient à ce qui avait été mis en place pendant la période COVID, le comité citoyen qui a coûté de l'argent, qui a fait parler les Lyonnais sur ce qu'ils pouvaient vivre. On ne remet pas en cause cela, mais on a, à chaque fois, l'impression que c'est de la démocratie augmentée par un spectre qui est, pour le coup, je ne vais pas dire dégradant pour l'élu mais qui remet en cause la démocratie de la République que nous vivons et cela me fait poser la question : quelle est la place de l'élu dans la ville de Lyon. Comment vous vous sentez en tant qu'élu par rapport à tout cela. Car l'élu n'a pas de mission à proprement parler.

M. REVEL « dans la mesure du possible et avec mes moyens limités, je vais répondre. Mme BRUGNERA, outil pour inclure : oui, de manière très flagrante et avec accompagnement. Je vous invite à relire les articles 3 et 4 mais vous l'avez sans doute fait. Comme évoqué, ce sont des projets d'investissement. Je tiens à être très clair : il n'y a pas de concurrence avec les conseils de quartier. C'est quelque chose en plus.

Au niveau des moyens alloués à l'arrondissement, nous avons des limitations qui sont celles de la loi PLM. Je rappelle que notre majorité a alloué des moyens supplémentaires aux différents cabinets d'arrondissement dès le début du mandat. Notre majorité a procédé à des transferts de gestion de certains équipements de proximité. La volonté n'est absolument pas de toucher à la place des élus. Vous me demandiez, M. BILLARD, comment je me sens en tant qu'élu local. Je me sens très fier de représenter les habitants de cet arrondissement à mon niveau. Je suis très heureux que la Ville donne les moyens aux habitants de s'emparer, de porter des projets qui les intéressent. Tout élu que nous sommes, cela nous interroge. Les idées peuvent émerger au niveau des habitants. Je souhaite une démocratie continue et pas seulement une démocratie qui soit systématiquement au moment des élections et ceci, pour avancer. »

M. BLACHE considère :

« Les sujets ne sont pas tout à fait les mêmes : les moyens des cabinets n'ont rien à voir avec ce projet de délibération. Ce n'est pas grave. On ne peut rajouter cela.

Par ailleurs, on nous avait dit que nous allions pouvoir gérer des équipements transférés supplémentaires. On a donc participé à des réunions, des visioconférences, des explications. Nous avons beaucoup parlé. Pour nous, les élus du 6^e, qu'on les ait ou pas, ce n'est pas tellement le sujet mais le fait est qu'on a une salle de spectacle ici. Il avait été dit qu'elle serait transférée à la Mairie du 6^e : cela sera géré, mieux rempli. Il y aura une proximité. Comme on peut avoir dans les locaux en bas avec de la gym, des personnes âgées qui peuvent venir et s'y rendre avec l'ascenseur, pour les tout petits... sauf qu'à la fin, on a rien. Aucun équipement transféré !

A tel point, j'avais besoin d'une date dans la salle Victor Hugo pour accueillir les personnes âgées. Je n'avais qu'une seule date sur les deux mois à venir. Tout est rempli par l'extérieur, par les services.

Je vous sens assez sincère M. REVEL mais il faut faire comprendre à tout le monde que ce n'est pas la peine d'annoncer des choses comme ça et se retrouver à la fin avec rien. Cela fait longtemps. Pour certains deux mandats, d'autres trois. On nous a dit depuis longtemps : Ne vous inquiétez pas, on va vous transférer des locaux, ce sera plus facile à gérer et on a rien. C'est pour ça qu'on est attentif sur un sujet où il y a d'importants montants. »

M. AUGOYARD souligne : « Je ne vais pas rallonger les débats. Romain BILLARD a posé la bonne question et je n'ai pas entendu la réponse. Je ne remets pas non plus en cause la sincérité de M. REVEL. Je remettais plutôt celle de la majorité en place.

Quand vous dites que vous représentez les habitants, excusez-moi, ici, vous représentez la minorité. Les électeurs ont été très clairement sur une autre alternative aux dernières élections.

Nous sommes tous élus, représentants d'une démocratie représentative. Elle n'a pas lieu que tous les six ans.

En tous les cas, ce n'est pas la vision que j'en ai et que je crois que nous partageons tous du mandat d'écu. On n'est pas élu tous les six ans mais pendant six ans.

Il y a un travail que nous faisons en commun. Il n'y a pas de match entre démocraties représentative et participative. L'une et l'autre vont ensemble.

Vous n'avez pas inventé, la majorité actuelle, la démocratie participative. Elle date de bien longtemps. Il y a des lois dans les années 2000 qui n'ont fait que reprendre des schémas qui existaient depuis un long moment.

La démocratie participative, elle existait, elle fonctionnait et elle n'avait pas besoin d'artifices.

Le vrai enjeu de la mission d'un élu, c'est de savoir faire travailler les habitants avec les collectivités et avec les services.

Parce qu'on n'a pas attendu une communication et un budget de plusieurs millions d'euros pour faire avancer, entendre les propositions des habitants et mettre en avant ce qu'ils proposaient. Il suffit de rencontrer les conseils de quartier, maintenant animés par A. CABRERA et qui l'étaient, le mandat précédent, par J-M. DUVERNOIS.

Lorsqu'on faisait le tour des quartiers avec mes collègues élus de l'urbanisme, de la voirie et moi pour les mobilités et qu'un projet était demandé, il n'y avait pas besoin d'un forum, d'une commission de consultation de sept sur neuf pour ensuite avoir cette vision.

Nous avons une conscience permanente de la démocratie participative, une conscience permanente de l'écoute et du dialogue et, je dirais même plus, une conscience permanente de l'action avec les habitants.

Ce lien, si pour la démocratie, c'est une fois tous les six ans, je suis désolé mais il va falloir reprendre vos logiciens.

C'est en fait comme cela que vous créez une défiance, plutôt que vous amplifiez une défiance qui existe et qui fait qu'après, les électeurs, les électrices ou électeur.s, électeur.e.s, je ne sais comment le dire, ne votent plus aux dernières élections.

Aujourd'hui, si on veut faire lien avec les habitants, leur donner le goût de l'engagement, de faire confiance aux élus qu'ils désignent, c'est en leur montrant que ceux-ci servent à quelque chose et lorsqu'ils décident quelque chose avec eux, cela se fait. »

Mme CROIZIER souhaite intervenir, M. BLACHE indique : « que l'intervention de M. AUGOYARD lui semblait pas mal mais si on veut remettre une petite couche ... »

Celle-ci poursuit : « je crois M. REVEL sincère, vraiment. Mais, effectivement, il va falloir que vous vous penchiez sur les budgets d'arrondissement, pas de fonctionnement tel que vous semblez l'avoir compris. On ne vous parle pas de ça mais bien des budgets des opérations.

Là, on nous dit qu'on va avoir un budget participatif d'un million d'euros. Est-ce que vous vous rendez compte de ce que cela représente pour nous un millions d'euros. ?

En ce moment, on est en train de se battre pour des espaces verts de 30 000 € et on nous dit qu'on ne peut pas les étudier parce qu'il n'y a personne. Vous rendez-vous compte de ça ?

OK !, On va arriver avec un million d'euros avec des gens qui vont proposer des choses bien supérieures au petit budget qu'on nous demande de gérer car nous n'avons quasiment rien à la PPI.

OK ! On se ballade avec à peu près 100 000 € au total par an sur, par exemple, les espaces verts répartis sur deux ou trois espaces. On nous dit qu'on ne peut pas les étudier en ce moment tellement il y a peu de monde pour le faire et vous allez nous dire que, sur un budget de 1 million d'euros, vous avez des personnes qui vont aller voir les services : Nous, on voudrait ça. Cela fait 100 000 € et que cela sera étudié et dans les deux ans, on va leur faire !

Vous comprenez la différence ? Je suis à votre disposition pour vous donner un petit cours sur notre quotidien. Cela nous permettra des échanges plus fructueux. »

Marc AUGOYARD : « Et quand il faut étaler les budgets sur plusieurs années pour les financer, on peut aussi en parler. »

Mme DELAUNAY : « C'est vrai. Il est bien d'échanger. C'est très simple. Ici, c'est que tout le monde comprend que le séquençage, le phasage, le choix qui a été fait à tous les niveaux : de l'arrondissement et de la ville engendre des choix qui sont très complexes.

Sur le 6^e arrondissement, l'investissement qui est fait sur le Parc de la Tête d'or...

M. le Maire, j'aimerais que vous obteniez des élus, on est bien d'accord que cet endroit est un lieu d'échanges, que je prends la parole courtoisement et que je souhaiterais qu'il en soit de même pour la suite du conseil d'arrondissement. Je vous remercie.»

M. BLACHE répond à celle-ci : « il en sera ainsi. En fait, la petite réaction des élus est que le Parc de la Tête d'or n'est pas le parc du 6^e arrondissement, même pas de la Ville voire de la Métropole. C'est le parc d'une région. Donc, si vous ne pouvez pas impacter sur les vies des habitants des aménagements locaux sur un parc qui est utilisé par deux millions de personnes. C'est tout, mais ce sont des sujets dont on peut débattre autrement.

Nous procédons au vote.»

Mme DELAUNAY, M.REVEL, Mme LAHMAR Mme LACROIX, Mme NAZARET votent POUR.

M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M.BRUN, Mme CABRERA, M.BOUZARD, Mme TRIBALAT, M.SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.DUVERNOIS, Mme BORBON, M.HERNANDEZ, M.BILLARD, M.STUDER Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M.AUGOYARD, Mme BRUGNERA s'abstiennent.

LE RAPPORT EST ADOPTE.

Rapport 06.22.210 – Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs au titre de la saison 2021-2022 - Approbation de conventions cadre et de conventions d'application avec ces associations

«Quand il s'agit de sport, c'est M. TERMOZ-MAZAN qui parle. »

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Cela va être beaucoup plus calme en ce qui me concerne et beaucoup plus rapide.

Donc ce projet concerne les arbitrages sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives qui ont conduit, en raison des difficultés de celles-ci dues à la crise sanitaire, à une reconduction voire une modification des subventions aux associations innovantes.

Quatorze associations sont concernées dans notre arrondissement pour un coup total de 221 000 €.

D'autre part, des conventions doivent être obligatoirement signées pour les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000€. Elles définissent les contreparties attendues des associations soutenues par la ville en matière :

- de féminisation de leur activité ;
- de mixité dans leurs sections comme dans leurs bureaux ou conseils d'administration ;
- de prévention et de lutte contre les violences et discriminations ;
- d'éco-responsabilité,
- de handisport et de sport adapté ;
- de promotion du lien inter générationnel ;
- et d'inclusion sociale des publics éloignés.

Trois associations du 6^e arrondissement sont concernées :

- Le Masque de Fer ;
- Eveil de Lyon section football
- Gym Lyon Métropole

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- Le versement des subventions aux associations concernées pour un montant de 221 000 €,
- La signature des conventions entre la Ville de Lyon et les associations concernées. »

M. BLACHE passe la parole à Mme LACROIX :

« Oui, bonsoir M. le Maire, Mesdames, Messieurs, les conseillères, conseillers d'arrondissement, Merci M. TERMOZ-MAZAN pour la présentation de la délibération, je voulais juste expliquer certains points par rapport à ce nouveau dispositif qui a été mis en place pour les associations sportives en 2022.

Comme vous le savez, il est très difficile d'évaluer le montant auquel un club peut prétendre et ce, malgré toutes les informations dont on peut disposer.

Il a donc fallu réfléchir à une objectivation des montants de subvention.

Nous souhaitons conditionner le montant d'une subvention même l'octroi d'une subvention, au respect de critères écologiques, sociaux et d'égalité femmes/hommes.

L'objectif était double :

- Rééquilibrer les subventions au vu de données « quantifiables » donc comme l'a dit M. TERMOZ-MAZAN par exemple le nombre d'adhérents handisport, le nombre d'adhérents de plus de 55 ans, le nombre d'adhérents sociaux et apporter de la transparence dans l'attribution des subventions.
- Valoriser de nouveaux axes politiques : la responsabilité écologique, l'inclusion et l'égalité femmes/hommes en conditionnant les subventions à ces critères (30% de la dotation aux associations sur 3 critères).

On est donc dans une année charnière, et l'objectif était de ne pas baisser les subventions tout en essayant avec l'outil, dans la pratique, d'évaluer les résultats qui en découlent.

- Pour les clubs pour lesquels l'outil préconisait une hausse et qui ont de bonnes notes sur les 3 critères : éco-responsabilité, égalité femme/homme, inclusion, là une hausse a été validée progressivement.
- Pour les clubs pour lesquels l'outil préconisait une baisse, mais qui ont des bonnes notes sur les 3 critères : les choix ont été faits de garder la même subvention qu'auparavant ; pour ceux pour lesquels l'outil préconise une hausse mais qui ont des notes très basses sur les 3 critères leur subvention a été reconduite. Une communication a été engagée auprès des clubs qui ont des notes basses sur les 3 critères. L'objectif aujourd'hui est d'accompagner toutes les bonnes volontés sans pénaliser les clubs qui ne sont pas encore engagés dans ces démarches.

Comme vous avez pu le lire sur Lyon 6 les montants ont été un petit peu valorisés par rapport à l'année dernière.

Plus que jamais la Ville soutient ses clubs et associations vers une démarche responsable en termes d'écologie, d'inclusion et d'égalité femmes/hommes.

Je vous remercie de votre attention.»

M. BOUZARD interroge :

« Je ne sais pas qui va pouvoir me répondre, soit M. TERMOZ-MAZAN, soit Madame ? Quel est cet outil exactement et comment fonctionne-t-il techniquement ?

« Mme DELAUNAY ou M. TERMOZ-MAZAN ? »

M. TERMOZ-MAZAN : « Je vous en prie vous avez levé la main avant moi. ».

Mme DELAUNAY indique : « c'est un outil qui permet de prendre en compte des critères de notation en corrélation avec l'outil informatique de manière que les critères puissent être comptabilisés.

M. BOUZARD demande : « sur quels critères ? »

M. TERMOZ-MAZAN souligne : « 'je l'ai déjà dit. Cet outil était déjà à Grenoble. Je le fais remarquer car j'étais président d'une grosse association.

J'ai découvert aujourd'hui. Quand on se gargarise pour dire qu'on a beaucoup travaillé et fait un outil extraordinaire. On a simplement copié ce qui arrivait de Grenoble. Il faut dire ce qu'il en est. Cet outil existe depuis six ans déjà à Grenoble.

Deuxièmement, cet outil met en évidence des critères comme : féminisation des activités ; mixité dans les sections comme dans les bureaux ou conseils d'administration ; prévention lutte contre les

violences et discriminations ; éco-responsabilité dans la mise en œuvre des compétitions et manifestations ; handisport et sport adapté ; promotion du lien inter générationnel ; inclusion sociale des publics éloignés.

C'est ce que j'ai dit dans mon intervention et que je redis actuellement. Ce qu'il faut bien savoir, c'est que sur cette année, aucune des contreparties demandées n'a été prise en compte. Aucun de ces critères n'a été retenu justement à cause de la crise sanitaire. Les associations étaient tellement, tellement en difficulté. Il ne fallait pas les pénaliser en rajoutant des problèmes de féminisation. On avait d'autres chats à fouetter que ces critères-là. Donc, cela a été purement reconduit.

Il y a seulement deux clubs qui ont été acceptés, ce qui a fait augmenter le budget mais ce sont deux nouveaux clubs.

Autrement, il y a reconduction pure et simple, sans critère. Voilà, je voulais simplement rétablir la vérité. »

M. BLACHE poursuit « on comprend bien qu'il y vient d'y avoir deux ans difficiles. Tout le monde a compris qu'il y a une intention de votre part d'instaurer des critères. Toutefois, quand on remet la clé dans la serrure et qu'on redémarre, qu'on remet ça dans la difficulté. Des choses ont été arbitrées pour les associations. Elles n'ont pas pu faire leurs activités mais elles attendent les fonds pour le faire. Il ne faut pas reperdre du temps à court terme en redemandant des critères qui leur redonnerait des fonds dans un temps assez lointain.

M.REVEL, mais on fait court. »

« M.BLACHE, cet outil il existait mais on l'a amélioré.

Le second point, c'est qu'on associe les arrondissements.

Ensuite, sur les critères, les associations sont bien au courant. C'est une année test, une charnière. Mme LACROIX l'a bien rappelé et c'est une simulation des critères, s'ils avaient été appliqués et qu'on se contente de les appliquer sans discrimination.

Le but est d'accompagner les associations qui souhaitent le soutien de la Ville de Lyon, du contribuable lyonnais vers une prise en compte de ceux que l'on a évoqués. C'est pour cela qu'on ne baisse pas les subventions des associations et que l'augmentation est symbolique.

C'est un accompagnement des associations, elles sont en jeu, les arrondissements sont en jeu et on espère que cela participera à l'animation de nos associations sportives. Je vous remercie.»

M. BLACHE informe : «On va arrêter là sur ce projet mais on voit bien qu'il y a plein de choses à revoir. »

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.22.211 – Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de la 41ème édition de l'évènement «Traversée de Lyon à la nage avec palmes» le 23 janvier 2022

M. TERMOZ-MAZAN rapporter ce dossier :

C'est une course de nage avec palmes organisée par cette association sur 8 km dans le Rhône, entre le pont Raymond-Poincaré et le pont Raymond Barre.

Cela permet d'assurer la promotion et le développement de cette compétition auprès des Lyonnais.

Je vous propose d'accepter d'allouer une subvention de 1 000 € à l'association Thalassa Lyon Plongée.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.22.212 – Autorisation de signature de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2021 / 2024

Mme RAMET est rapporteur de ce dossier :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Je vous présente aujourd'hui un projet de délibération relatif à l'autorisation de signature de la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2022 / 2026.

A l'origine, la Ville de Lyon, le Préfet, le Parquet de Lyon, l'Education Nationale et le Conseil Général du Rhône ont formalisé leur partenariat par la création d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance pour assurer la sécurité et prévenir la délinquance. Ce partenariat a été signé en 1998 et renouvelé en 2008.

Le 10 décembre 2014, ces institutions ainsi que le Président du TGI décident de signer une Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance qui s'inscrit aussi bien dans un cadre national la Stratégie nationale 2013/2017 que dans un cadre départemental.

La Ville de Lyon a souhaité la renouveler lorsqu'elle est arrivée à échéance en 2017 au regard des nouvelles orientations nationales de 2020.

La Stratégie Territoriale a fait l'objet d'une évaluation en 2019 par un cabinet conseil indépendant.

Sur le fond, la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance poursuit deux objectifs principaux : l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publique au quotidien des habitants et la prise en compte et l'accompagnement individualisé des publics en difficultés, auteurs ou victimes.

La stratégie prévoit les objectifs en matière de prévention et les actions menées : renforcer la prévention sociale juvénile, incluant les mineurs non accompagnés, développer les mesures de prévention de la récidive, améliorer la prise en charge sociale des publics en errance, prévenir les violences faites aux publics vulnérables.

En matière de tranquillité publique, la convention prévoit de prévenir les troubles liés aux trafics de stupéfiants, d'agir sur les regroupements générateurs de nuisances, de limiter les risques et nuisances générées par conduite dangereuse de véhicules motorisés de pacifier la vie nocturne avec un conseil lyonnais de la nuit.

Alors, Monsieur le Maire, les objectifs sur le papier ne peuvent que satisfaire, les moyens d'actions et les actions entreprises, un peu moins. Nous pouvons constater, en matière de prévention, le faible nombre de personnes visées par les mesures mises en place.

D'autre part, Il est rappelé - je cite - la « présence rassurante et dissuasive auprès de la population par l'ensemble des services de la Direction de la PM », « l'importance d'agir en proximité » et de « fidéliser les effectifs » C'est un message fort pour les habitants qui réclament depuis des mois des équipages de police municipale dans les rues, à leurs côtés, dissuasifs .J'ai une question ce soir : «A quand l'action ?

Nous constatons une recrudescence des faits de délinquance dans notre arrondissement : cambriolages, agressions avec arrachage de colliers, vols à la roulotte ... Nous pouvons compter sur notre police municipale ou nationale en intervention mais nous attendons des moyens humains et matériels en prévention.

De plus, nous nous réjouissons de lire dans cette stratégie territoriale que « Le lien avec les opérateurs du centre de supervision urbain (où sont visionnées les caméras de vidéo-protection de la ville) contribue à renforcer la tranquillité publique tout en sécurisant les interventions des fonctionnaires de police ». Ce constat aurait pu nous permettre de nous passer d'un audit sur la vidéo protection long, très long et coûteux.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillers, pour toutes ces raisons énoncées, je vous demanderai de vous abstenir sur ce projet de délibération. »

M. BLACHE passe la parole à Mme BRUGNERA :

« Monsieur le Maire du 6ème arrondissement, mes chers collègues,
Cette délibération a pour objet d'autoriser le Maire de Lyon à signer la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour la période 2022/2026.
La signature de cette convention, qui lie la Ville, l'État et la Métropole, mais également le Procureur de la République, le Tribunal de Grande instance et le DASEN, nous rappelle que la sécurité est à la fois une coproduction et une chaîne qui va des politiques de prévention à la réponse pénale en passant par les actions de police.
Sans une coordination de l'action de tous, sans moyens sur l'ensemble de la chaîne, il n'y a pas de politique de sécurité possible.
La sécurité est un sujet de préoccupation croissant dans notre Ville, qui connaît de ce point de vue une dégradation depuis quelques années. Au-delà de la question de la Guillotière, qui est devenu un sujet tristement célèbre, les situations de tension se multiplient. De plus en plus de quartiers voient se constituer des collectifs de riverains excédés. C'est le cas du collectif « Charpennes en colère », à cheval sur notre arrondissement et Villeurbanne.
La sécurité, c'est aussi le sujet de la multiplication des points de deal, ou des rodéos qui concernent à des degrés divers tous les quartiers lyonnais, des tirs de mortiers, la hausse des cambriolages.
Cette situation nous est rapportée par un nombre croissant de nos concitoyens, qui nous font part de leur inquiétude, parfois même de leur peur.
Notre devoir d'élus c'est de les écouter, plutôt que d'essayer de leur expliquer, comme on l'entend parfois, que leur ressenti ne serait pas le bon. Notre devoir c'est également d'agir, chacun à notre échelle et dans le cadre de nos compétences pour améliorer la sécurité de nos concitoyens.
La sécurité est aussi affaire de pragmatisme, de constante adaptation des actions et des moyens, bien loin donc de la surenchère, de la « défausse » - Ce n'est pas moi, c'est lui - et du dogmatisme. J'appelle tous les élus à leur responsabilité en la matière.
A ce titre, je me réjouis de la décision du Ministre de l'Intérieur d'augmenter les effectifs de Police sur notre Ville. Je suis également satisfaite de voir le Maire de Lyon affirmer qu'il souhaite rendre plus attractive notre Police municipale et j'espère que nous en verrons bientôt les résultats.
J'insiste à nouveau sur le besoin de vidéo-protection, Madame l'Adjointe l'a dit, qui semble rencontrer des obstacles qui semblent bien incompréhensibles.
Enfin, la majorité parlementaire à laquelle j'appartiens a également travaillé sur ces sujets, avec notamment la loi Sécurité globale et nous avons aussi voté une loi sur les rodéos urbains qui commence à porter ses fruits.
Quant à moi, afin d'améliorer la prévention de la délinquance, j'ai déposé une proposition de loi sur la reconnaissance du métier de médiateur social, primordial pour la tranquillité de nos quartiers.
Je voterai, quant à moi, cette délibération en attendant de voir les moyens que la Ville mettra pour la sécurité de tous nos concitoyens. Je vous remercie. »

Mme DELAUNAY intervient : « pour conclure brièvement, je remercie Mme BRUGNERA pour l'attention qu'elle apporte sur la nécessité de travailler sur ces questions dans la coopération - c'est vraiment l'esprit aussi - de la Ville de Lyon qu'il y ait une coïncidence entre ce que fait la police municipale. Je tiens à rappeler qu'il s'agit pour celle-ci depuis ce mandat dans la forme de la décrue des policiers municipaux puisque à la fois les taux de départ sont moins importants qu'avant et que la Ville de Lyon recrute un peu plus.
C'est bien d'avoir des postes d'agents municipaux encore faut-il qu'il y ait des personnes qui s'y présentent.
Dans cette perspective de maintien et d'augmentation du nombre de policiers municipaux, je voudrais insister sur le fait que c'est bien par le partenariat avec la Préfecture, la création de la cellule rodéo et le travail en convergence et synergie entre Préfecture et les Mairies que les questions de délinquance peuvent trouver une approche qui résolve un certain nombre de problèmes.

Mme DELAUNAY, M.REVEL, Mme LAHMAR Mme LACROIX, Mme NAZARET, Mme BRUGNERA votent POUR.

M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M.BRUN, Mme CABRERA, M.BOUZARD, Mme TRIBALAT, M.SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.DUVERNOIS, Mme BORBON, M.HERNANDEZ, M.BILLARD, M.STUDER Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M.AUGOYARD s'abstiennent.

LE RAPPORT EST ADOPTE.

Rapport 06.22.213 – Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 13.461.736 euros. Exercice 2022 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadres

Mme CABRERA, veuillez rapporter ce projet de délibération.

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Les associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance reçoivent chaque année une subvention de fonctionnement par convention pluriannuelle avec la Ville de Lyon.
Huit associations sont concernées pour un montant total de 976 080 € pour l'année 2022.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous prie de voter cette subvention. »

**Mme CROIZIER ne prend pas part au vote.
LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.**

Rapport 06.22.214 – Renouvellement de la convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit d'un local sis 73 rue Vauban Lyon 6ème au profit de l'association «Comité du Rhône pour l'UNICEF». EI 06071

Mme TRIBALAT est rapporteur de ce dossier :

« Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs les élu(e)s,

Cette délibération concerne le renouvellement de la convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit d'un local sis 73, rue Vauban à Lyon 6^e au profit de l'association « Comité du Rhône pour l'UNICEF ».

Ce local appartient à la Ville de Lyon qui le loue à UNICEF. Cette convention est valable pour deux ans et prendra fin le 31/12/2023.

Il faut noter que la valeur locative annuelle est estimée à 29 000 € contre 25 740 € dans l'avenant présenté précédemment soit une hausse de 12,67 %.

A l'heure où la Ville de Lyon a mis en place le blocage des loyers, on peut s'interroger.

Mesdames, Messieurs, je vous demande de bien vouloir donner votre avis sur le renouvellement de cette convention qui poursuit un partenariat de longue date entre l'UNICEF et la Ville de Lyon. »

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.22.215 – Attribution de subventions à divers organismes - Exercice 2022 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement

Mme TRIBALAT, vous êtes rapporteur de ce dossier.

Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs les élu(e)s,

Cette délibération concerne l'approbation de subventions de fonctionnement à divers organismes.

On peut noter que les montants sont sensiblement les mêmes qu'en 2021, si ce n'est une forte augmentation de la subvention à l'Agence Local de l'Energie (+ 16 000 €) :

Mesdames, Messieurs, je vous demande de donner votre avis.

Il vous ait également proposé de voter le modèle de convention d'application financière qui permettra la signature des textes entre les différentes parties pour autoriser le mandatement de la subvention relative en 2022.

Je vous remercie.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.22.216 – Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 15.287.329 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres avec chacune des associations

M. SOULIER présente ce rapport :

« Monsieur le Maire, chers collègues,

La ville de Lyon souhaite dans le cadre de ses compétences encourager et soutenir les associations dites d'éducation populaire dans une démarche de développement local.

A travers ce souhait, ils veulent développer 3 priorités :

- Politique jeunesse productrice de lien social et de démocratie,
- Une démarche d'accompagnement de la transition écologique et sociale,
- Le soutien à la liberté associative.

Pour cela, la ville a lancé à l'automne 2020 une démarche de concertation associant largement le secteur associatif.

Cette démarche a débouché en mars 2021 sur le lancement d'un appel à initiatives associatives. Quarante-six dossiers ont été déposés et instruits par la commission du développement territorial. Parmi ceux-ci, quarante projets ont été retenus.

A l'inverse, six projets ont donc été écartés car les critères prédéfinis n'étaient pas remplis.

A l'issue de ce processus, il convient donc de formaliser ce partenariat avec la signature de conventions cadres.

Cette démarche prévoit également l'attribution de subventions de fonctionnement général dont une première tranche de 15 millions 287 329 euros sera versée.

Mesdames et messieurs, je vous demande donc de donner votre avis sur cette attribution de subvention. »

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.22.217 – Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701.167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC

M. SOULIER rapporte ce projet de délibération :

« Le FONJEP, fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire a été créé en 1964 sous forme d'une association qui permet la coopération entre ministères, organismes publics, collectivités territoriales et associations.

Ce FONJEP est placé sous tutelle du ministère de la jeunesse et des sports.

Il a pour mission de gérer les aides publiques qui lui servent à subventionner les mouvements de jeunesse, associations d'éducation populaire et notamment les aides permettant de financer les postes d'animation et de gestion des structures en question.

Dans ce cadre, est donc versée une subvention annuelle de 701 167 euros pour les postes des directeurs des 12 MJC Lyonnaises.

Je vous demande donc de donner votre avis sur cette attribution de subvention.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.22.218 – Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre 2022-2024 entre la Ville de Lyon et l'Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises (APMMGLL) sise 7 quai de Serbie à Lyon (6ème arrondissement)

Mme BLANC est rapporteur de ce dossier :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Permettez-moi de vous présenter ainsi qu'à tous nos concitoyens du 6^e arrondissement, mes meilleurs vœux, pour 2022, souhaitant surtout que ce maudit virus et ses congénères nous épargnent.

La délibération 3397 porte sur la subvention accordée par la Ville de Lyon aux 4 Maisons Médicales de garde.

« L'Association de promotion des maisons médicales de garde libérale lyonnaises » (APMMGLL) a pour objet d'organiser des gardes de nuit de 20 heures à minuit en semaine, le samedi de 12 heures à minuit, le dimanche et jours fériés de 8 h00 à minuit.

Les maisons médicales à Lyon sont situées :

- 173, avenue Barthélemy Buyer (Lyon 5^{ème}) ;
- 7 quai de Serbie (Lyon 6^{ème}) ;
- 264, avenue Berthelot (Lyon 8^{ème}) ;
- 3, place du marché (Lyon 9^{ème}).

La maison médicale de notre arrondissement a connu un transfert à l'adresse que je viens d'indiquer 7 quai de Serbie et ce début Août 2021, facile d'accès pour tous, elle est essentielle pour notre arrondissement mais elle sert également les arrondissements limitrophes, notamment le 2^{ème} et 3^{ème} aussi ainsi que les communes avoisinantes et souvent il y a des habitants de Caluire qui viennent pour une consultation

Les maisons médicales de garde permettent d'offrir une consultation auprès d'un médecin généraliste pour une pathologie courante à une heure de forte demande soulageant ainsi les généralistes libéraux. Plusieurs dizaines de milliers de visites y sont faites annuellement. En 2019, il y en avait plus de 40 000. De plus, elles diminuent la surcharge des urgences hospitalières dont l'engorgement est facteur de stress pour le corps médical et les patients.

Souhaitant prolonger ce service essentiel de proximité, la Ville de Lyon propose :

- D'accepter la signature d'une convention-cadre 2022-2024, le signataire étant M. le Maire de Lyon
- D'accorder à l'APMMGLL la subvention de 70.000 euros inscrite au budget 2022, montant identique à celui de 2021

Si ces deux mesures vous agréent, je vous remercie de votre avis favorable et de votre attention. »

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.22.219 – Renouvellement de la convention concernant la gestion de l'Espace d'accueil et d'accompagnement social (Maisons de la Métropole de Lyon) et la mise à disposition de services du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon au sein des Maisons de la Métropole de Lyon (MDML).

M BLACHE demande à Mme DELLI de rapporter ce projet :

« Excusez-moi M. le Maire, j'ai un petit problème technique, merci de reporter mon passage. »

« A quelle date ? »

«J'espère juste après le prochain rapport. Word ne veut plus. »

Rapport 06.22.220 – Lancement de l'opération n° 60026867 «Rénovation de l'éclairage public des ponts Georges Clémenceau, Maréchal Juin, Morand et La Fayette» à Lyon 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 9e et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013

Mme CROIZIER présente ce dossier :

« Dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, cette délibération s'inscrit dans le projet de «Rénovation de l'éclairage des ponts»

Il s'agit là de la poursuite de la rénovation des installations d'éclairage public des ponts Clémenceau, Juin, Morand et Lafayette qui datent majoritairement de la construction de ces ponts, hormis l'éclairage du pont Lafayette qui a été rénové dans les années 70. Aujourd'hui, ces installations sont devenues complètement obsolètes et difficiles à entretenir.

Concernant le 6^e arrondissement, les travaux concernent uniquement le remplacement des lanternes pour les ponts Morand et Lafayette et permettront ainsi de réduire de 46 % les consommations annuelles.

L'ensemble des travaux pour les 4 ponts est estimé à 800.000 €.

Je vous demande, Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs, votre avis sur ce dossier. »

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.22.221 – Lancement de l'opération n°60026868«Rénovation et amélioration de l'ambiance lumineuse des ponts rails Paul Bert, Verguin et Stalingrad» à Lyon 3ème, 6ème et 7ème arrondissements et affectation d'une partie de l'AP n°2021-2, programme 20013

Mme CROIZIER rapporte ce projet de délibération :

« Dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, cette délibération s'inscrit dans le projet «Rénovation de l'éclairage des ponts SNCF Stalingrad, Paul Bert, Verguin».

La Ville de Lyon est traversée par un réseau ferroviaire significatif et compte à ce titre quarante-quatre ouvrages de franchissement. Trente-six d'entre eux ont déjà fait l'objet d'une mise en lumière, réalisée lors d'opportunités d'aménagement. La dernière réalisation pour le 6^e étant le passage Emeraude.

Afin de poursuivre cette thématique du plan Lumière, il est proposé de rénover et d'améliorer l'ambiance lumineuse des ponts rails Paul Bert, Verguin et Stalingrad, et pour ce dernier en accompagnement de la Voie Lyonnaise - ligne 2.

L'objectif est de rénover l'éclairage fonctionnel sous les ponts tout en améliorant l'ambiance lumineuse, afin de rendre plus agréable la déambulation des piétons sous les ouvrages.

Pour l'élaboration de ce projet, il est proposé de faire appel à un concepteur lumière pour certains sites.

L'ensemble des travaux pour les trois ponts est estimé à 600.000 €.

Je vous demande, Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs, votre avis sur ce dossier.

Je ferai deux petites remarques en complément :

- Heureusement que les voies lyonnaises arrivent, car la sécurité des piétons et le caractère très glauque du pont Stalingrad n'avaient pour l'instant pas suscité d'intérêt...
- Même si la situation du pont SNCF Vauban Viabert a été améliorée il y a quelques années avec des lumières un peu bleues, sa fréquentation intense par les collégiens, complétée par un projet de fresque que nous portons avec ma collègue Analia CABRERA nous a conduites à demander, en commission, l'examen d'un point complémentaire pour cet ouvrage. Je vous remercie. »

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.22.222 – Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n°3 du PLU-H de la Métropole de Lyon

Mme CROIZIER rapporte ce dossier :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

La révision générale du Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) a été approuvée au Conseil de la Métropole en date du 13 mai 2019.

Depuis cette approbation, le PLU-H a fait l'objet de plusieurs procédures d'adaptation.

La délibération qui vous est proposée ce soir concerne la modification n° 3 du PLU-H.

Je ne vais pas vous présenter les nombreux détails de cette modification qui cache en fait plutôt une révision mais commenter plus spécifiquement ce qui concerne le 6^e arrondissement et l'application dans le 6^e.

Tout d'abord, plusieurs outils de la politique de l'habitat sont modifiés ou introduits avec l'objectif d'accroître la production de logements sociaux dans les opérations de construction :

Le 1^{er} point concerne les secteurs de mixité sociale (SMS), c'est-à-dire les seuils d'exigence de logement social dans les opérations de construction ou réhabilitation :

- ces seuils seront abaissés de 1000 à 800 m² de surface de plancher (SDP) pour le 6^{ème}, et la suppression du seuil de 1500 m² (donc on passerait donc d'un déclenchement automatique d'obligation de logement social de 1500 m² à 800m²).
- les pourcentages de surface de plancher (SDP) demandés pour le logement social dans chaque opération sont également augmentés :
 - 35 % de logement social donc 30 % mini en PLAI et 20 % max en PLS (seuils en fonction des revenus) entre 800 et 5000 m²
 - Au-delà de 5000 m² la même chose + 10 % en Bail réel Solidaire.

La modification n° 3 introduit aussi l'outil «secteur de taille minimale de logement sur existant (STMLE)» qui est censé favoriser des typologies de logements variés pour les opérations à partir de 2 logements, sauf qu'imposer 70% de surface de logement en T2 et +, ou 80 % en T3 et +sur des bâtiments existants donc sur des structures existantes peut être juste impossible.

2^{ème} point : modification de certains éléments de l'écriture du règlement écrit de la construction

- Il est imposé un abaissement des normes pour le stationnement automobile, avec pour les opérations de logement et pour le 6^{ème} arrondissement un abaissement du nombre de places par logement de 0,9 actuellement à 0,6 minimum.
- 0 place en ce qui concerne les bureaux, les commerces, l'artisanat, l'hébergement hôtelier et touristique et l'industrie.
- Par contre un doublement des surfaces demandées pour le stationnement vélo situées en rez-de-chaussée des opérations de constructions et accessibles de plain-pied, avec un dimensionnement compatible avec la circulation de vélos cargo.

- Il est prévu également une augmentation des coefficients de pleine terre qui sont les pourcentages d'espaces de pleine terre demandés pour chaque projet de construction, pour les différentes zones du PLU-H lyonnaises, pour nous de 15 % supplémentaire ;

- pour les toitures végétalisées: la métropole et donc la ville demande l'introduction de la notion de substrat fertile avec une profondeur minimale de 40 cm pour les aménagements sur dalle
- une meilleure prise en compte globale du paysage et du végétal

- une priorisation donnée au recours aux matériaux renouvelables, biosourcés, sains et recyclables et au réemploi de matériaux issus notamment de la démolition, pour permettre de diminuer l'empreinte carbone des constructions, là où pourtant une réglementation est pourtant déjà en place depuis le 1^{er} janvier.
 - pour la valorisation économique et commerciale, nous avons introduit, c'est à peu près la seule chose qui nous a été accordée : un nouveau linéaire économique pour protéger et développer l'animation commerciale des rez-de-chaussée des rues Ney, Masséna, Tête d'Or entre le cours Lafayette et la rue Robert, élément vu avec mon collègue Hervé BRUN.
- Aucun emplacement réservé supplémentaire pour le 6^e arrondissement : Pour mémoire, nous avons demandé la mise en place d'un emplacement réservé pour la place de l'Europe, sur les parcelles terrains des HCL, en espace vert et équipement sportif, avec si possible, stationnement en sous-sol. Nous n'avons même pas eu de réponse....
- Pour conclure la partie présentation, je peux vous indiquer que l'enquête publique devrait avoir lieu entre le 28 février et le 5 avril 2022.

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, quelques commentaires avant de solliciter l'avis du conseil : Concernant la baisse drastique du nombre de places de stationnement automobile, si l'objectif de diminuer la place de la voiture en ville est partagé et que l'arrondissement est conscient des évolutions sociétales, cette mesure n'est pas compatible avec la politique souhaitée par l'arrondissement d'amélioration et de végétalisation de l'espace public, dans un arrondissement déjà très minéral, de bâti ancien, sans possibilité de stationnement.

Cette mesure va conduire inexorablement à une augmentation du coût des garages accessibles uniquement par une partie de la population et donc une sélection par l'argent dont nous ne voulons pas.

La suppression d'obligation de constructions de stationnements pour les bureaux dans le quartier de la Part-Dieu, voulue par la Métropole, va par ailleurs induire des difficultés sur le secteur de Bellecombe.

Concernant le logement social, bien entendu que nous devons nous y atteler, mais plus généralement, comme 70 % des habitants sont éligibles au logement social, c'est sur la question du logement global qu'il faut se pencher.

Diminuer les seuils de déclenchement des secteurs de mixité sociale (SMS) en augmentant les pourcentages de programmation va empêcher tout bonnement la réalisation de programmes immobiliers ou bien va inciter les porteurs de projets (notamment pour ceux qui sont près du seuil de déclenchement de ces SMS) à les réviser pour remplacer par exemple un niveau de logements par un niveau de bureaux.

Sinon l'équilibre économique ne pourra se faire : il faut rappeler que le logement social diffus est financé en partie par les autres appartements de l'immeuble.

Donc un double effet négatif final sur des vœux pieux :

- soit une diminution de l'offre de logements,
- soit un renforcement du coût de l'immobilier.

Il faut tenir compte du fait que le déficit de logements sociaux dans certains quartiers s'explique par leur histoire urbaine et le manque de foncier et non par un manque de volonté.

Par exemple, concernant plus spécifiquement le 6^e arrondissement, le pourcentage de logements sociaux est très variable suivant le quartier du 6^e considéré (allant de 0 % à 28 %).

Je ne développerai pas plus l'ensemble de tous ces points : toutes les mesures proposées vont conduire au renchérissement des coûts constructifs et donc des coûts de vente.

Auquel va donc s'accompagner d'une baisse de densité, donc de logements.

Nous voterons contre cette modification. Je vous remercie. »

Mme DELAUNAY indique : «très brièvement moi aussi. Je remercie Mme CROIZIER et surtout pour cette intervention et ce qu'elle précise notamment sur ces perspectives de logement qui évitent le renchérissement. C'est quelque chose d'extrêmement important et justement à ce sujet-là, pour revenir sur la question du stationnement, il faut vraiment prendre en compte que lorsqu'on exige d'un promoteur à avoir de nombreuses places de stationnement y compris souterraines, on renchérit le coût du m² parce qu'il va falloir payer pour la construction de ce parking souterrain, surtout qu'ici dans le 6^e on arrive vite à la nappe phréatique. Donc, le fait d'avoir des normes qui imposent moins de stationnement souterrain va avoir un impact sur le prix du logement et sur le fait qu'on ne touche pas la nappe phréatique

Les éléments sur lesquels Mme CROIZIER se penche et qui sont tout à fait pertinents nous amènent à avoir une perspective un peu plus large sur les conditions du nombre de véhicules qui vont être

utilisés par les habitants de la ville de Lyon. Nous savons aujourd'hui que nous avons à peu près 200 000 véhicules pour 500 000 habitants. Nous avons plus de 300 000 places au total si on compte le privé, le public, le souterrain et la voirie. Les perspectives aujourd'hui nous amènent à envisager que les automobiles seront davantage partagées dans l'avenir qu'elles ne le sont aujourd'hui. Et donc, un véhicule partagé, c'est treize véhicules personnels de moins sur la voie publique.

Donc, réduire le nombre de places dans les nouveaux immeubles qui vont être construits ne posera pas de problèmes dans la mesure où la ville de Lyon est largement dotée. En revanche, il manque de temps en temps des places de stationnement mais aussi la ville de Lyon sera très attentive à ce que le nombre de places PMR, réservées aux personnes porteuses de handicap, là, au contraire augmente. Monsieur le Maire, je vous remercie. »

Mme BRUGNERA intervient :

« Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, Mes chers collègues, Cette délibération porte sur l'avis de la Ville de Lyon sur la modification N°3 du Plan local de l'Urbanisme et de l'Habitat de la Métropole de Lyon.

C'est l'occasion de dire quelques mots de cette fameuse modification.

Je souhaite tout d'abord rappeler que le PLU-H est un document de planification urbaine qui donne un cadre aux grandes orientations en matière de développement à l'échelle de notre arrondissement, de notre ville, de notre métropole. Il s'inscrit donc dans une histoire longue et partagée sur nos enjeux d'urbanisme à l'échelle intercommunale. Je pense qu'il faut le souligner, car cette capacité à faire ensemble était connue comme la force de la Métropole de Lyon. Elle a souvent été mise en avant à l'échelle nationale.

Or, je trouve que ce faire ensemble, ce fameux modèle lyonnais, qui est aujourd'hui abîmé par un exécutif écologiste vertical, qui refuse le dialogue, au point d'élire un Conseil d'administration du Sytral sans opposition. C'est quand même le comble !

Le PLU-H est un document qui nous engage sur une période longue, bien au-delà de la durée de nos mandats et pour cela aussi, il doit être le reflet d'une vision partagée et collective.

Or, depuis l'élection de ces nouveaux exécutifs, nous n'arrivons pas à percevoir leur vision du territoire, ni comment ils comptent nous y associer. Quand je dis « nous », je parle de mon groupe les progressistes et républicains. Leur vision, nous ne la découvrons que par bribes et il est difficile d'en tirer une ligne claire. Cette absence de visibilité inquiète.

Alors que nous apprend cette modification du PLU-H ? Trois choses principalement, dont des injonctions paradoxales et des intentions risquées.

Premièrement, on semble y lire la volonté de certains élus de la majorité d'une politique de développement de l'offre de logement social très volontariste. Le risque, comme l'a bien expliqué Mme CROIZIER est celui d'exigences tellement importantes qu'elles rendraient l'équilibre financier des opérations inatteignable.

Augmenter la part de logements sociaux dans les programmes neufs jusqu'à 50% aura deux conséquences : soit empêcher d'atteindre l'équilibre des opérations, soit rendre la compensation financière portée par les accédants à la propriété tellement forte que les prix des logements ne seront accessibles qu'aux plus aisés. Cela contribuera à exclure de notre ville une classe moyenne qui n'aura plus les moyens de se loger dans le parc privé et n'aura pas accès au logement social.

L'exécutif métropolitain précédent, auquel j'appartenais, soutenait une production de logements forte avec une grande diversité de logements afin de répondre au plus grand nombre. Je doute que nous puissions atteindre les 6000 logements sociaux promis en année pleine, les réaliser sera très complexe. Ne vaut-il pas mieux construire 30 pour cent que promettre et ne pas réaliser 50% ?

Deuxièmement, il semblerait que d'autres élus soutiennent une voie différente, une voie plutôt décroissante, ce qui semble contradictoire avec la première. Un chiffre montre bien cela. On lit ainsi dans cette modification n°3 que 643 ha perdront leur vocation constructible tant pour les zones urbaines qu'économiques. Cela peut sembler peu à l'échelle de la métropole mais c'est quand même l'équivalent de la surface du 3^{ème} arrondissement ou encore 1,7 fois la surface du 6^e. Une Métropole sans capacité de développement, c'est une Métropole à l'arrêt, voire sur le déclin !

3^{ème} inquiétude : l'ampleur de cette modification du PLUH. Elle ressemble de fait à une révision générale déguisée puisqu'elle comporte plus de 1000 points revus dont 60 points de règlement. Pourquoi dès lors ne pas avoir assumé une vraie révision du document ? Pourquoi ne pas avoir eu le courage d'un véritable débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable ? Cela aurait été pour l'exécutif métropolitain l'occasion de développer et d'illustrer sa vision de la Métropole à long terme, pour nous peut-être de la comprendre et de la discuter.

Ainsi donc, à la lecture de ce document, je conclus que la majorité écologique va à l'encontre de plusieurs de ses promesses :

- Vouloir plus de logements sociaux tout en diminuant les capacités de construction de logements, c'est mettre en péril la construction de logements abordables.
- moins de construction de logements, c'est créer de la rareté et donc renchérir les prix alors qu'elle dit publiquement vouloir limiter les loyers ;
- moins de construction de logements, c'est freiner la jeunesse dans son émancipation car c'est elle qui a le plus besoin de décohabiter, et je ne parle pas des logements étudiants qui ne semblent pas non plus être une priorité ;
- moins de construction de logements abordables en métropole, c'est rejeter des foyers dans le périurbain, dans la ruralité et donc augmenter l'artificialisation des sols dans les espaces périphériques, certes lointains, mais l'écologie n'est-elle pas un enjeu global ;
- moins de constructions vouées à l'économie, c'est aller à l'encontre du besoin de centralité pour limiter les déplacements, c'est donc générer de nouveaux déplacements.

Bref ce PLU-H va à l'encontre des enjeux écologiques globaux de limitation des déplacements et de non-artificialisation des sols que prétend poursuivre l'exécutif métropolitain.

Aussi, pour toutes ces raisons, j'aurais pu voter contre ce PLU-H, mais ne souhaitant pas rajouter des difficultés alors que la situation de la construction sur notre territoire est déjà bien bloquée, je vais m'abstenir. Je vous remercie. »

M. BILLARD poursuit : « j'espère ne jamais voir Mme DELAUNAY tourner en voiture pour trouver une place de stationnement à moins qu'elle ne bénéficie d'une place de stationnement pour son logement. Pour être plus sérieux sur le dossier, il faut faire attention de ne pas faire une généralité alors que, comme l'a dit Laurence CROIZIER on est sur des bâtiments anciens qui n'ont pas de stationnement, du moins en sous-sol. Là pour le coup, il aurait peut-être fallu faire du sur mesure et permettre aux programmes de faire du stationnement. Là-dessus, dire que les promoteurs ne veulent pas de stationnement dans les constructions, moi personnellement, je n'en connais pas.

Le stationnement, notamment sur le 6^e arrondissement a la chance ou la malchance d'être onéreux et je pense que les promoteurs demandent justement à faire du stationnement parce qu'ils savent qu'ils vont le vendre et bien le vendre. Le fait de ne pas en faire, notamment sur les programmes neufs, ça rajoute, comme le dit Laurence CROIZIER, de la rareté et du coup, ça continue de faire exploser les parkings, les garages sur le 6^{ème} arrondissement et vous connaissez les listes d'attente pour les parkings publics, on est sur des listes d'attente de plus de cent personnes.

Je pense que ce n'est pas une bonne chose ce qui est fait en matière de stationnement dans le 6^e ou dans d'autres arrondissements. »

M. BLACHE passe la parole à M. AUGOYARD :

« Oui, M. le Maire, l'explication du vote du groupe « Pour Lyon ».

Je rejoins ce qui a été dit par Laurence CROIZIER et Romain BILLARD. Lorsque j'ai entendu l'intervention de Mme DELAUNAY, il m'est revenu une phrase d'un film que j'adore, que je cite souvent - ceux qui ont l'habitude, pardonnez-moi, je le refais ! - C'est « le président » d'Henri Verneuil avec Jean Gabin, dialogue Audiard, je précise : le langage des chiffres à cela de commun avec le langage des fleurs, on peut leur faire dire n'importe quoi.

Mme DELAUNAY en a donné un exemple parfait en mettant en corrélation le nombre d'automobiles qu'il y a dans la ville et le nombre de stationnements qu'il y a ici.

Si tout était si simple, je pense que les prédécesseurs de la majorité écologiste aurait déjà eu l'ambition différente sur le partage de l'espace public, l'espérance qu'on peut avoir sur un espace public car nous, on aimerait bien végétaliser mais s'il ne reste plus que la rue pour se garer, je ne sais pas avec Laurence CROIZIER et Virginie FOURNEYRON, où nous planterons les arbres que nous essayons de planter dans chacun de nos projets et qu'on essaie de faire avec les 3 € de budget qui nous restent.

Mais peut-être que nous irons en tant que citoyen demander plus d'arbres avec le million qu'aura le budget participatif et nous aurons plus de succès.

Pour revenir sur la délibération, je ne reviendrai pas sur le fond, tout a été très bien dit par mes collègues. Ce que je ressors, et cela a été dit par Anne BRUGNERA qui était une délibération structurante. Se cacher derrière une modification quand on révisé en profondeur les ambitions que l'on a pour une métropole n'est pas que de la sincérité publique.

Tout ce que l'on voit grâce à cette délibération dans les actions de cette majorité écologiste, c'est le caractère contreproductif des propositions. Cette opposition entre ce que vous prônez et ce qui se passe réellement, vous nous présentez plus de logements mais à la fin, cela a été bien dit, il y aura moins de logements parce que personne ne pourra en produire. Vous prônez un logement abordable, on se retrouvera avec des logements plus chers. Vous prônez moins de déplacements, des courtes

distances mais en fait, vous allez expulser les classes moyennes. Les classes populaires seront contraintes de faire des déplacements et à prendre les transports en commun, peut-être mais surtout en voiture car le Sytral – sans opposition – comme l’a rappelé Anne BRUGNERA, n’a pas eu l’idée de créer des transports de nuit pour les travailleurs en horaires décalés. Ils n’ont pas eu l’idée de donner des liaisons efficaces tout au long de la journée pour les zones éloignées.

C’est vrai pour d’autres sujets. Vous dites vouloir apaiser la ville mais depuis 2020, on ne peut pas dire que la ville soit vraiment apaisée.

Vous nous dites qu’il faut moins de voitures mais je suis désolé depuis 2020, je n’ai pas l’impression qu’on circule mieux ou qu’il y a moins de bouchons, de difficultés à rouler, pas en vélo-cargo ! C’est plus compliqué, y compris quand on est piéton.

Vous nous dites que vous voulez renouveler l’air à Lyon, on sort encore d’une alerte pollution ! On ne peut pas dire que les choses s’améliorent dans notre ville.

Vous donnez des leçons sur la démocratie participative, on a vu tout à l’heure qu’on était loin d’être démocratique et très peu participatif.

Vous nous assénez l’exemplarité en termes d’égalité homme femme mais les deux postes principaux de notre métropole sont donnés à deux hommes, vous n’appliquez même pas ce que vous dites, soit c’est contreproductif, soit vous n’appliquez pas ce que vous dites.

On a dit qu’il fallait redonner envie aux électeurs et citoyens de se réinvestir et revoter, je pense que la première chose qui leur donne envie de se réapproprier la ville, c’est lorsqu’on montre l’exemplarité et quand on prône quelque chose, on fait tout pour que ce soit concret et que cela existe.

Cette délibération nous montre que ce n’est pas le cas et c’est pourquoi nous allons voter « contre ». »

Nous procédons au vote.

Mme DELAUNAY, M.REVEL, Mme LAHMAR Mme LACROIX, Mme NAZARET votent POUR.

M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M.BRUN, Mme CABRERA, M.BOUZARD, Mme TRIBALAT, M.SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.DUVERNOIS, Mme BORBON, M.HERNANDEZ, M.BILLARD, M.STUDER Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M.AUGOYARD votent CONTRE.

Mme BRUGNERA s’abstient.

LE RAPPORT EST REJETE.

M. BLACHE poursuit « « donc les voies de l’informatique ne sont plus impénétrables pour Mme DELLI et vous allez pouvoir faire votre intervention. » »

Rapport 06.22.219 – Renouvellement de la convention concernant la gestion de l’Espace d’accueil et d’accompagnement social (Maisons de la Métropole de Lyon) et la mise à disposition de services du Centre Communal d’Action Sociale de la Ville de Lyon au sein des Maisons de la Métropole de Lyon (MDML).

Mme DELLI présente ce rapport :

« Merci, M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, bonsoir,

Le projet que je vous présente ce soir concerne le renouvellement de la convention concernant la gestion de l’Espace d’accueil et d’accompagnement social (Maisons de la Métropole de Lyon) et la mise à disposition de services du Centre Communal d’Action Sociale de la Ville de Lyon au sein des Maisons de la Métropole

Le Conseil municipal, en date du 20 novembre 2017, a acté ce projet de rapprochement et conclut une convention entre la Métropole de Lyon et le CCAS afin de créer un guichet unique de l’accueil social qui permettait une prise en charge globale de l’usager.

l’objectif à l’égard de ce dernier étant la proximité, l’efficacité et la rapidité d’intervention. et surtout de lui éviter de naviguer de l’antenne de solidarité à la Maison de la Métropole et ainsi répéter son historique.

Les modalités de fonctionnement :

Les locaux sont au nombre de 15 et sont situés actuellement dans les locaux de la Métropole dont le personnel est mixte. La Métropole est chargée de la formation de ce dernier.

L'ensemble des coûts de fonctionnement de l'Espace d'accueil et d'accompagnement social sont répartis entre la Métropole et le CCAS. Dans la nouvelle convention, ils représentent 26,1 % des coûts pour le CCAS contre 29,3 % dans la précédente convention;

Concernant la Métropole, ils représentent 73,9 % des coûts contre 70,7 % dans la précédente, établis, bien sûr, sur la base de la masse salariale initiale de chacune des parties.

Concernant les moyens humains :

De 2018 à 2020, le personnel représentait 76 personnes par an pour le CCAS et 224 pour la Métropole. En 2021, c'est identique pour le CCAS et pour les agents métropole, ils sont au nombre de 227, c'est-à-dire 3 de plus.

Plus précisément concernant notre arrondissement. Nous allons parler du 3-6, jumelés pour ce domaine, nous avons 16 personnes affectées sur les postes CCAS et 52 sur les postes Métropole.

Ce projet de convention a été délibéré par le Conseil d'administration du CCAS de Lyon le 14 décembre 2021. Toutefois nous souhaiterions afin d'appréhender ce renouvellement avec sérénité savoir si des bilans de résultats ont été effectués, si les objectifs ont été atteints d'accueil, d'harmonisation des aides, de mutualisation du travail des deux entités Métropole et CCAS.

Par exemple, concernant la formation de nos personnels CCAS, le travail est-il simplifié ? Il semble que le circuit pour nos agents CCAS est compliqué. Il y a du turnover, les agents ne restent pas, ce qui entraîne des difficultés de recrutement et risque de peser sur les résultats escomptés d'un tel jumelage.

Il est important d'appréhender ces données, d'autant que notre territoire d'intervention s'agrandit avec le 7/8 pour faire toute la rive gauche du Rhône et nous deviendrons un super territoire très diversifié, d'où l'intérêt d'un bilan détaillé.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'importance du lien social et des services proposés par ces structures communes.

Je vous propose cependant d'approuver ces dispositions de renouvellement de la présente convention qui ira jusqu'au 31 décembre 2026 avec prolongation de la durée de la convention pour une année supplémentaire, soit, jusqu'au 31 décembre 2027.

J'espère que nous aurons un bilan assez rapidement sur ces 3 années passées pour voir si nous allons faire quelques modifications par rapport aux difficultés rencontrées. Je vous remercie. »

M. BLACHE souligne : « Mme DELLI, je vous remercie. C'était intéressant, j'ai appris des choses. Cela valait le coup d'attendre. »

Mme DELLI : « parfait. »

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.22.223 – Attribution d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 1.745.327 euros à l'association « Fédération Léo Lagrange - Centre Est », sise 2 rue Maurice Moissonnier - 69517 Vaulx-en-Velin - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention cadre 2018-2021

M. DUVERNOIS rapporte ce projet :

« Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 1.745.327 euros à l'association « Fédération Léo Lagrange et sur l'approbation et l'autorisation de signature d'un avenant de prorogation d'un an de la convention-cadre soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Sur la subvention de fonctionnement, on pourrait reparler des conditions d'attribution de l'offre mais en même temps sur le 6^{ème} arrondissement, cette association gère le périscolaire de l'école Montaigne-Ferry.

C'est la signature de l'avenant car l'association n'a pas répondu à l'appel à initiative faite par la Ville de Lyon pour la période de 2022-2025. La signature de l'avenant repousse l'activité de l'association jusqu'au 1 janvier 2023.

Une question se pose à la rentrée 2022 sur cette école, l'association devrait continuer d'assurer les activités périscolaires. A cette date-là que se passera-t-il ? Est-ce qu'on retourne sur une gestion municipale ? Est-ce que ce sera repris par d'autres associations ? Est-ce que ce sera comme avant la Maison de l'Enfance ?

C'est un peu dérangent, surtout quand on vous dit que l'enfant est au centre des préoccupations !

Malgré tout, je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération. »

M. REVEL signale : « M. le Maire c'est une information communiquée en commission. L'association n'a pas répondu à l'appel mais a accepté de prolonger son travail jusqu'au 31.12.2022 pour laisser le temps au service de poser de nouveaux cadres dans le secteur d'intervention. Sinon, il n'y a rien d'arrêter à ce jour mais ce délai est nécessaire pour étudier des solutions et l'accomplissement de la mission. Merci. »

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.22.224 – Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association «Ebulliscience», sise 12 rue des Onchères - BP 112 - 69512 Vaulx-en-Velin et attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102.700 euros

M. DUVERNOIS présente ce dossier :

« C'est une délibération qui revient régulièrement et porte sur l'approbation et l'autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association «Ebulliscience» qui a pour objectif de contribuer au développement de la culture scientifique et technique pour tout public.

Elle propose des activités intéressantes. Malheureusement, on n'arrive pas toujours à avoir le nombre de places que les écoles et enseignants souhaiteraient .Toutefois, pour faire correctement son travail est obligée de limiter le nombre de places.

Je propose donc de voter la subvention et la signature de la convention avec l'association «Ebulliscience». »

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.22.225 – Attribution d'une subvention de 200.000 euros à l'association AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif " Ambassadeurs du livre" au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2021/2022 (période de janvier à juillet 2022)

M. DUVERNOIS, merci de poursuivre :

«Monsieur le Maire,

Par rapport à l'AFEV, Association de la fondation étudiante pour la Ville, il s'agit de l'Attribution d'une subvention de 200.000 euros pour la poursuite du soutien au dispositif " Ambassadeurs du livre". Cela avait fait débat au conseil d'arrondissement qui marche bien, car on reconnaît que les jeunes qui sont en service civique et interviennent dans les écoles font un excellent travail notamment en partenariat avec les enseignants et les animateurs du périscolaire.

Je propose donc de donner un avis favorable. »

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.22.226 – Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

M. DUVERNOIS est rapporteur de ce projet :

« Nous avons cette délibération qui est très importante. C'est l'attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires). Ce sont des subventions aux coopératives scolaires, de fonctionnement.

Je ne vais pas revenir en détail sur tous les niveaux de financement qui sont alloués car tout est précisé dans la délibération.

Je propose d'émettre un avis favorable même si on aurait pu espérer une augmentation de ces subventions compte tenu que les matières premières augmentent comme les outils pédagogiques. Il ne faut pas priver les écoles de moyens pour fonctionner. Je vous remercie.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.22.227 – Projet «GaïaMundi» sur les usages mutualisés de la scénarisation cartographique de données pour l'aide à la concertation et à la décision - Autorisation de signature d'un contrat de coopération horizontale avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), attribuant un financement dans le cadre du Plan France Relance - ITN7 - Transformation Numérique des collectivités territoriales, axe 1 «co-construction de services numériques»

M. BLACHE précise : « Ce dossier a été rajouté tardivement à l'ordre du jour, nous l'avons donc inscrit en fin de séance.

Je rapporterai ce dossier :

La Ville de Lyon, en partenariat avec l'association Altercarto, utilise et développe la plateforme «VLKO» en ligne de visualisation de données statistiques publiques géolocalisées par des cartes interactives rassemblant l'ensemble des productions réalisées par la Ville de Lyon en relation avec ses partenaires. Elle permet à tout visiteur – individuellement ou collectivement – de construire ses propres analyses à partir de données publiques cartographiées.

Constituée de 3 modules : visualisation, construction et partage d'analyse et récupération de données sur la base de cartes interactives, l'application a de nombreux atouts : gain de temps, cartes, efficacité pour l'animation de séances, elle est gratuite et sa licence libre.

Le projet GAIAMUNDI de scénarisation cartographique de données pour la délibération collective et l'aide à la décision comporte ainsi trois niveaux d'intervention se déroulant en parallèle :

- Un socle informatique et scientifique permettant d'optimiser et de pérenniser l'architecture et le code Web actuel de la «Suite Cairo facilitant la conception de formations adaptées – je vous concède que cela n'est pas « approachable » par tout le monde,
- Un dispositif d'accompagnement formatif, d'équipement et de soutien technique aux usagers – c'est déjà plus concret,
- Le développement de groupes d'impact.

Ce projet associera un large panel d'acteurs de l'agglomération lyonnaise.

La mise en œuvre de ce projet d'une durée de quinze mois s'inscrira dans un «contrat de coopération horizontale ». La Ville de Lyon bénéficiera d'une subvention de 210.000 euros, d'un accompagnement en ingénierie directement assuré par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, d'un montant de 146.984 euros.

Ce financement est conditionné en particulier à une ouverture du code source, de licence libre de réutilisation par des tiers, les mentions usuelles des parties prenantes via en particulier les logos usuels.

Il est demandé d'approuver ce contrat. »

M. REVEL reconnaît « c'est un fait, c'est une délibération technique basée sur une stratégie numérique basée d'une part sur un logiciel libre et d'autre part sur le principe de redevabilité. Ensuite on met à disposition des données dont nous disposons pour les mettre à disposition de ceux qui s'intéressent plus concrètement. A titre d'exemple, ça peut-être quelqu'un qui construit une application, et toute proportion gardée, un site du type COVID tracker a été mis en place grâce à ces données. »

M. BLACHE souligne : « Vous avez bien exprimé à quoi cela correspond dans un monde déjà existant mais qui va permettre à la ville d'être plus performante.

Mme CROIZIER : « en termes de service aux habitants, si déjà le site de la Ville de Lyon pouvait mettre à jour ces procédures concernant l'inscription sur les listes électorales pour qu'elles soient d'actualité. »

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Nous allons terminer par une question écrite que nous souhaitons déposer pour le Conseil du 6^e Arrondissement au Maire de Lyon.
Vous trouverez la question dans vos pochettes.

Je demanderai à Mme CROIZIER de la présenter.

« Nous avons la possibilité de poser une question écrite au Maire de Lyon. Compte tenu des débats, des informations que nous avons eues ou pas concernant la PPI et plus particulièrement cet espace, nous tenons impérativement à recueillir l'avis du conseil d'arrondissement et la réponse du Maire de Lyon sur la question du square Quinet qui est une compétence de la Ville de Lyon.

Ce square fait l'objet de la seule et unique dépense concernant l'espace public acceptée par la Ville de Lyon à la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

C'est un espace à bout de souffle pour lequel les premières demandes datent de plus de 15 ans et méritent un traitement et franchement les services ne sont pas responsables de son état.

On en est même arrivé à leur interdire de dépenser de l'argent et notamment ce sont des budgets de 25 000 € perdus en quatre jours à peu près.

Donc cet espace est la priorité en espace public du mandat, or on s'aperçoit qu'actuellement :

Nous n'avons aucune étude prévue sur cet espace,

Aucun délai n'apparaît, cet espace disparaît même des tableaux,

Effectivement, nous sont données une série de raisons toutes plus improbables les unes que les autres et nous souhaitons donc obtenir un engagement de Maire de Lyon ;

Le Conseil d'arrondissement formule la question suivante mais nous souhaitons apporter une petite modification à la question : Peut-on obtenir l'engagement du Maire de Lyon, Monsieur Grégory DOUCET, du démarrage en 2022 des études relatives au réaménagement du square Quinet et avoir un calendrier précis de réalisation pour un achèvement des travaux avant 2026 ?

Par rapport aux échanges que nous avons eus précédemment M REVEL nous sommes au cœur du débat. Je ne sais pas comment vous pourriez vous satisfaire que le 6^e devienne malheureusement la variable d'ajustement de l'ensemble des politiques de la ville de Lyon.

Malheureusement, c'est ce que nous sommes devenus c'est le cas en termes de plan de charges et de dépenses. Si on regarde les tableaux qui nous ont été donnés au mois de décembre concernant la programmation entre 2022 et 2026, si je retire le Parc de la Tête d'or, nous n'avons quasiment rien de lancé. Rien ! Le total actuel de l'ensemble des dépenses programmées sont de 3,7 millions en cinq ans. Vous voyez ce que cela représente au regard de la PPI globale du mandat pour la ville de Lyon ?

Alors effectivement, il nous est dit : « mais ce n'est pas parce que cela n'apparaît pas que cela ne va pas se faire en deuxième partie en 2024, on commencera à faire quelque chose. »

Mais comment peut-on continuer à avoir des habitants et il y en a un certain nombre dans l'arrondissement qui doivent attendre et qu'on exclut alors que d'autres ont des travaux.

Cet espace doit être prioritaire. Bientôt, je pense que c'est dans l'année, nous allons les enlever car ils sont dangereux pour les enfants, il a fallu retirer ce qu'on ne peut appeler des jeux : une espèce de vague toboggan qui va tomber à cause des racines, avec deux à trois jeux à ressort. Comment peut-on trouver autant d'excuses, en particulier la charge de travail, et on rejoint ce qu'on disait, tout à l'heure à propos du budget. Ce n'est pas possible !

Ce n'est pas pour nous faire plaisir. Il n'y aura pas de plaque « mairie du 6^e » qui a régulièrement harcelé les services et les élus pour avoir ce square. C'est juste parce que c'est un des squares les plus fréquentés de l'arrondissement, parce que c'est juste un square qui est au milieu d'une école, d'un lycée. C'est un square qui va finir par devenir dangereux, qui est à l'abandon, juste pour les habitants du 6^{ème} arrondissement. Je vous demande de voter favorablement l'envoi de cette question. Je vous remercie.»

M. BLACHE indique : « il s'agit là de voter l'envoi de cette question. » M. REVEL :

« Je vous remercie M. BLACHE, Mme CROIZIER. Je ne considère pas le 6^e arrondissement comme une variable d'ajustement.

Les projets de la PPI sur le territoire, il y en a beaucoup. Certains sont commencés comme l'école Montaigne Ferry, des études ont commencé dès 2021. Cela a été voté juste avant.

C'est une approche globale qu'il faut avoir pour cette place. Il faut revoir l'environnement. Il faut repenser cet espace globalement au niveau de la municipalité. Tout est fait pour lancer le projet dès que possible, pas en 2022 mais dès que cela sera possible en fonction de la capacité de nos services

qui sont excessivement chargés. La volonté politique de faire ce projet est là. Je vous le confirme. Mais, il y a une multiplicité d'intervenants, il n'y a pas que la municipalité et on veut de la qualité. »

M. BLACHE indique : « On est preneur de qualité ! »

M. REVEL poursuit : « Ce square, nous le ferons, mais on ne peut pas s'engager à ce que les travaux soient finis avant 2026. »

M. AUGOYARD s'étonne : « On ne peut pas s'engager, mais ce n'est pas un engagement, c'est une question. On vous demande de voter la question ! »

M. REVEL redit : « On ne peut pas s'engager. »

M. BLACHE demande : « On va voter quand même, mais je souhaite passer la parole auparavant à Mme BRUGNERA. »

Mme CROIZIER : « je souhaite répondre »

M. BLACHE souligne : « On ne va pas y passer la soirée. Vous avez bien entendu, tout le monde a compris : on a besoin de cette place ! C'est oui ou c'est non, voilà ! Cela fait longtemps que cette place a besoin d'être rénovée. »

Mme CROIZIER : « Ce que vous nous dites là, M. REVEL, c'est ce qu'on vous a dit de dire et c'est exactement contre ça qu'on essaie de lutter. On va reprendre un peu l'histoire. Il était une fois... Au début de la PPI de ce mandat, nous avons vu que le budget correspondant au square effectivement Quinet.

Dès ce moment-là, nous avons vu avec le Directeur des espaces verts qui avait dit : « Effectivement, il y a des études qui ont été prévues à la Métropole, la Métropole qui, effectivement intervient sur les deux petits morceaux à l'angle du lycée Edouard Herriot et du jardin à l'autre façade, faisons un trottoir traversant juste devant le square. On l'inscrira dans une ligne FIC ou PROX et puis, on travaillera comme ça. Les services voirie de la Métropole voirie avaient déjà cela en tête et avaient déjà bien avancé en termes de réflexion avec le service espaces verts.

Malheureusement, est arrivé là-dessus ce qui aurait dû être une bonne nouvelle : à savoir qu'effectivement on ne nous avait pas encore demandé notre avis pour le fléchage sur une ligne PPI métropole mise sur la place de l'Europe, alors que le terrain ne nous appartenait pas et donc il était difficile d'investir.

M. LUGENSTRASS nous a demandé ce que nous voulions faire de ce million fléché par erreur sur la place de l'Europe. Nous avons dit, cela participera à l'accompagnement du jardin et votre majorité s'est engouffrée sur cela pour dire : « Hé, bien, vous voyez maintenant c'est un projet Métropolitain et donc effectivement on va attendre » On sait qu'on n'aura jamais un chef de projet Métropole

Donc, ce que j'ai dit à Mme HENOCQUE avec Pascal BLACHE avant les vacances : « on vous rend ce million s'il le faut, on le met n'importe où mais laissez-nous faire ce jardin comme c'était prévu et vous, n'utilisez pas cela comme argument pour repousser ce seul et unique projet prioritaire.

Effectivement, nous avons la chance d'avoir une étude sur une école ! Mais pour le reste, actuellement, nous n'avons aucune visibilité sur le reste des interventions. »

M. BLACHE indique : « il y a encore une autre solution. C'est supprimer un des petits chantiers du Parc. On récupère l'argent pour la place. Là, il y a la place. »

M. BLACHE passe la parole à Madame BRUGNERA :

« Premièrement, le peu d'investissement qu'il y a sur le 6e arrondissement, c'est misérable ce qui est prévu pour l'arrondissement !

Deuxièmement, en ce qui concerne la justification de M. REVEL, excusez-nous mais nous avons déjà connu des projets, déjà connu des investissements, mais les arguments que vous nous donnez ne sont pas recevables. Ils sont beaucoup trop flous et pas à la hauteur de la mission ;

Troisièmement, je voterai pour cette question car le square Edgar Quinet était dans le programme de tous les élus ici ce soir et donc il devrait être une priorité pour nous tous. »

M. DUVERNOIS ajoute : « oui, M REVEL, l'école Montaigne Ferry, c'est un cas où on ne se comprend pas. Sur cette école, aucun travail n'a commencé, l'étude n'a pas commencé. Je pense que la communication dans votre groupe passe mal puisque il y a eu une première réunion de concertation avec la communauté éducative. Cela dit, c'est ce lundi prochain à 18h en vidéo donc, vous voyez que les travaux n'ont pas débuté. Autre point sur les écoles, moi j'étais heureux d'apprendre que des travaux allaient être faits.

Une école que certains d'entre nous connaissent très bien, l'école Jean Rostand, on repousse aux calendes grecques et on dit qu'on va végétaliser Louis Pradel alors que sur cette école, on a fait une réunion de concertation pour un préau et là, on va refaire une concertation sur la végétalisation Louis Pradel. C'est n'importe quoi ! Là, on va refaire une concertation sur la concertation du préau ? Peut-être qu'on va remettre en cause la concertation du préau ! On n'avance pas là. On est dans l'échange pour essayer de faire avancer les choses pour les habitants, pour l'école et pour les enfants. Je suis partie prenante. »

M. BLACHE indique : « Je vais clore les débats » : M. AUGOYARD, à vous, parce qu'autrement, il ne va pas dormir. »

M. AUGOYARD poursuit : « Oui, pour que les choses soient claires pour les citoyens qui nous écoutent ce soir, pour qu'ils soient informés sur la PPI, nous avons demandé de nombreuses investissements à la majorité municipale et métropolitaine. On avait demandé que l'axe Vitton-Roosevelt soit terminé : annulé.

On a demandé sur la rue Duquesne que ce soit vraiment fait. Il y aura quelque chose mais on ne sait pas trop ce que c'est, mais ce n'est pas vous qui l'accordez !

On a demandé la place Edgar-Quinet, ça a été mis sur la place de l'Europe !

On a demandé des projets structurants sur lesquels il y avait un consensus : annulé !

Donc il faut arrêter avec cette propagande, car il n'y a pas d'autres mots, pour dire qu'il y a beaucoup de choses dans le 6^e alors que c'est sur le Parc de la Tête d'Or.

La philosophie de l'époque ? C'est que la PPI rassemblait, une PPI qui était là pour améliorer la vie des gens, la sécurité des cyclistes notamment pour l'axe Vitton Roosevelt, tout cela a été refusé en plus aujourd'hui il y a un tour de passe-passe budgétaire sur la place Quinet.

Elle est extrêmement demandée, attendue, des parents d'élèves, des parents tout court, aussi de ceux qui la fréquentent et si vous n'êtes pas capable en tant que groupe écologiste de voter une simple question au Maire de Lyon, ça en dit long sur la réponse que vous avez peur que nous puissions obtenir plus tard. »

M. BLACHE passe la parole à Mme DELAUNAY : Je tiens à remercier tout le monde dans le cadre de ce conseil car on a vraiment eu des échanges, ceci est un point positif même si je suis étonnée qu'il ait dit : « c'est du n'importe quoi ». Je pense qu'on peut utiliser des arguments c'est toujours valable, les développer de même, c'est le rôle de ce conseil de le dire.

Je suis ravie qu'on puisse les développer, un peu gênée par ce qui relève de l'invective et du ricanement.

Mais on a pour ce conseil une moyenne remarquable. »

Monsieur le Maire passe au vote.

M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M.BRUN, Mme CABRERA, M.BOUZARD, Mme TRIBALAT, M.SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.DUVERNOIS, Mme BORBON, M.HERNANDEZ, M.BILLARD, M.STUDER Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M.AUGOYARD, Mme BRUGNERA votent POUR .

Mme DELAUNAY, M.REVEL, Mme LAHMAR Mme LACROIX, Mme NAZARET s'abstiennent.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ

M BLACHE indique : « Mme CROIZIER souhaite faire une remarque a priori. Vous avez une question ? Il y a une question dans les questions, vous savez qu'il faut aller vite et c'est pour voir si les élus suivent et sont vifs. Donc, y a - t - il une question ? »

Mme CROIZIER précise : « On fait débiter sur la ville, et notamment pour le conseil municipal du 27 janvier, un vote sur le RLP. Malheureusement, il manque deux avis qui sont très importants, notamment sur la zone ZFE au 1er septembre 2022 pour les véhicules particuliers, un report pour les vignettes crit'air 5 et plus et un sur le plan de protection de l'atmosphère.

Il est demandé un avis par la métropole de Lyon sur la zone ZFE avant le 22 février 2022 et concernant la protection de l'atmosphère par l'Etat avant le 25 mars 2022.

Or le prochain conseil municipal est le 31 mars 2022. Donc, j'ai fait cette remarque lors de la commission « écologie » qui a eu lieu hier, qui a eu l'air de surprendre un certain nombre d'élus et c'est une alerte pour rajouter en urgence cette question devant le conseil d'arrondissement et le conseil municipal compte tenu de l'importance du dossier. Malheureusement, ils ne peuvent être rajoutés à l'ordre du jour mais nous allons voir ce qui se passe d'ici le 27 janvier car ces sujets étaient qualifiés par le Maire de Lyon, encore hier, comme sujets d'importance, qui rejoignait d'ailleurs Philippe Cochet sur la nécessité de mieux communiquer. Donc nous sommes tout à fait étonnés du fait que ces deux dossiers ne soient pas passés au conseil d'arrondissement et, a priori, ne devraient pas l'être. Mais, cela veut dire qu'on ne va pas mettre au débat ce sujet qualifié d'important !

M. BLACHE dit : « en effet, cela vaut le coup d'attendre. Merci pour cette intervention. »

Avant que nous fassions la conclusion de cette soirée, je voudrais juste dire un petit mot. Ce soir, il y a une particularité, c'est que Martine FENET, qui est la directrice générale adjointe des services de la Mairie du 6^e. C'est aujourd'hui son dernier conseil d'arrondissement.

Elle est ici en poste depuis juin 2001 il y a donc 19, non 22 ans... C'est pour voir si vous suivez... Comme je sens que c'est un peu dissipé ! Et donc, à ce titre, Martine, nous voulions vous remercier de ce temps passé : elle a travaillé ici depuis 2001. Elle est allée au maximum de ce qu'elle pouvait faire en termes de délai. Pour tout ce qu'elle a pu produire ici et beaucoup d'attention vis-à-vis des agents, d'attention humaine, aussi parfois sur des choses difficiles à porter, car tout ceci n'est pas si simple.

Je voudrais lui offrir ce bouquet en tant que Maire et je voudrais qu'on la remercie et que l'on applaudisse Martine pour tout ce qu'elle a fait.

Merci à tous et à toutes. »

* * *

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le mardi 15 mars 2022 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance.